

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2010

Présidence : Nicolas Walder

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M^{me} De Haller, conseillère administrative et M. Nobs, conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, conseillers municipaux

Excusée : Mme Donnet

Le Président ouvre la séance à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à la demande de crédit complémentaire pour la réalisation d'aménagements spécifiques à la Fondation Bruckner et à la Zot Compagnie en vue de leur installation dans les bâtiments de Grange-Collomb **120-2010 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude visant à redéfinir le projet de PDQ no 29527 par la réorganisation et l'extension du centre sportif de la Fontenette sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491 **124-2010 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte, au crédit d'étude pour la réorganisation de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment adjacent avec création de locaux scolaires et de sociétés **121-2010 P**
8. Projets de délibérations
9. Propositions individuelles
10. Motions
11. Résolutions
12. Questions

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2010

Mme Budry : Elle a fait une erreur en page 26 en parlant d'une motion du Parti Socialiste alors qu'il s'agissait d'un amendement proposé par M. Schmutz concernant la valeur historique de la Maison de Lenine et elle en demande la correction, tout en soulignant que ce n'est pas une erreur de la mémorialiste.

Le Président propose de mettre cet "erratum" entre parenthèses, étant donné que le procès-verbal doit reprendre les paroles exprimées.

M. Voignier : Au point 1 dans les communications du Conseil administratif concernant les Portes Ouvertes au Centre du Val d'Arve, il s'agit soit du jeudi 15 avril ou du samedi 17 avril.

Le Président précise qu'il s'agit du samedi 17 avril et la mémorialiste procédera à la modification.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et le Président remercie la mémorialiste.

1. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Aebi

1. La première communication répond à une question orale du 22 janvier 2009 de Mme Wermeille. Elle souhaitait savoir si Carouge envisageait d'informer la population et notamment les personnes qui rentrent sur notre territoire par un panneau que Carouge est en zone hors AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services). Il s'agit d'un accord cadre signé en 1994 et actuellement en cours de renégociation dans les couloirs de l'O.M.C. Il vise à la libération des services planétaires concernant l'eau, l'éducation, la santé, le tourisme, l'énergie et le transport ; il y a 93 communes suisses qui se sont déclarées zones hors AGCS ; Carouge en fait partie suite à une résolution qui a été votée en mars 2006. Depuis, le thème est en veille. Nous pourrions mettre un panneau comme celui de la commune la plus fleurie où la cité de l'énergie mais le panneau qui concerne la zone hors AGCS est assez complexe et le danger réside dans le fait que nous ne pouvons pas en installer plusieurs sous celui de Carouge car les automobilistes seraient tentés de les déchiffrer au risque de causer des accidents. L'autre solution est de trouver d'autres endroits comme notre site internet.

2. La deuxième communication concerne la Grande braderie qui se déroulera les 8 et 9 mai prochain. M. Monney avait soulevé une question lors du Conseil municipal du 23 avril 2009 concernant la procédure d'inscription qui était sur deux jours et par tirage au sort. A la fin du premier jour, il n'y avait plus de places disponibles pour les personnes qui avaient prévu de venir le lendemain. Le processus a été revu et il a été décidé de regrouper les inscriptions pour la braderie en une seule journée, à savoir, le mercredi 14 avril de 8h00 à 18h00 sans interruption à la salle du Conseil municipal. Les inscriptions seront toujours possibles les jours suivants auprès de la police municipale, aux heures d'ouverture, pour autant qu'il reste des places. Par ailleurs, il avait été relevé que pour éviter certains abus, il sera demandé aux personnes d'être munies d'une pièce d'identité et une facture de téléphone ou des SIG afin de justifier leur lieu de résidence à Carouge. Il y aura aussi un service de sécurité privé pour éviter certains débordements de langage ou des signes d'agressivité, comme cela a été constaté lors des dernières inscriptions.

3. La troisième communication répond à une question de Mme Kissling lors du Conseil municipal du 8 octobre 2009 et qui concernait la gestion des jeunes qui s'occupent du tri des déchets lors de manifestations et plus particulièrement à l'inauguration de la Maison de Quartier. Elle souhaitait connaître le mode de recrutement et qui est la personne chargée de les contrôler. Il explique que toutes les manifestations d'envergures sur notre territoire doivent faire l'objet d'une organisation pour le tri des déchets, c'est une obligation. Pour la plupart de celles-ci, les jeunes sont engagés et gérés par les TSHM et la FAS'E. L'autre possibilité est de

recruter des jeunes par le PEJ, mais ceux-ci ne peuvent participer qu'à la manifestation liée au petit bétail et la fête de l'aviculture. Pour l'inauguration de la Maison de Quartier, ce sont les travailleurs sociaux hors murs qui ont géré les jeunes et les renseignements peuvent aussi être obtenus sur le site internet.

4. La quatrième communication concerne les travaux sur le territoire de la Ville de Carouge. Pour le chantier le plus près de la salle du Conseil municipal qui concerne le secteur Jacques-Dalphin, vous avez pu constater que des affiches ont été posées pour expliquer à la population à l'aide d'un schéma les étapes de ces travaux qui devraient durer 18 mois. Il n'est pas très précis compte tenu des engagements des chantiers et les demandes des restaurants pour leurs terrasses. Il a fallu espacer les secteurs et commencer des chantiers à d'autres endroits, ce qui donne l'impression d'avoir des travaux de tous les côtés, ce qui est un peu le cas. Dans le but de préciser l'information à la population, une petite affiche a été faite pour expliquer par étapes, avec des couleurs différentes, les déroulements de chaque chantier. Nous pouvons par exemple constater que les travaux de la 1^{ère} étape sont terminés et les étapes 2 et 3 le seront bientôt. Parallèlement, des banderoles seront installées pour indiquer l'accessibilité à tous les commerces. Concernant le chantier de la rue Joseph-Girard, il précise que ce sont les Services Industriels de Genève qui ont entrepris ces travaux et contrôlent la totalité de ceux-ci. La décision d'ouverture avait été prise il y a une année, ce qui veut dire qu'ils auraient dû commencer il y a quelques mois et malheureusement, il y a un conflit entre les engagements que nous avons pour la rue Jacques-Dalphin et la rue de Veyrier avec la fermeture d'un bout de secteur sur la rue Joseph-Girard. Des discussions sont en cours avec le bureau R.G.R. pour essayer de recadrer un plan de circulation à travers Carouge.

M. Monney demande si nous n'aurions pas pu refuser que les Service Industriels de Genève commencent les travaux à cette période, en même temps que d'autres chantiers puisque c'est apparemment la Commune qui autorise le début des chantiers et non l'administration Cantonale.

M. Aebi répond que c'est vrai mais la décision d'ouverture de chantier a été prise il y a un an et ils l'ont commencé récemment. L'accord avait été donné en coordination avec d'autres chantiers il y a plus d'une année.

En ce qui concerne le secteur devant la salle du Conseil municipal, les travaux sont censés se terminer fin juillet mais il s'avère que les Services industriels doivent replacer des tuyaux qui ont été mal posés et cela engendre un délai supplémentaire d'environ 3 semaines. Le maximum est fait pour respecter les délais mais nous avons ces contraintes extérieures comme les Services Industriels de Genève qui profitent de la situation pour faire des modifications où ajustements à moindre frais.

5. La cinquième communication fait suite à l'incendie de la nuit du 20 au 21 février 2010 au 16, avenue Vibert. Nous avons pris des mesures immédiates, notamment en éloignant des bâtiments, au moyen d'obstacles tous les véhicules 2 roues et en leur définissant de nouveaux emplacements pour se parquer. Par contre, le stationnement des vélos est toujours possible. Une étude de requalification des aménagements extérieurs est en cours et comprend notamment une révision complète de l'accessibilité des véhicules près des bâtiments pour éviter le dérangement engendré auprès des habitants. Une grande partie de ses réaménagement s'effectue sur le domaine public et c'est la commune qui les gère en parfaite collaboration avec M. Gérard Baron, Président de la Fondation HLM de la Ville de Carouge et nos différents services. Par ailleurs, il a ordonné une présence encore plus intense des patrouilles des agents de la police municipale ainsi que celle de la sécurité privée engagée par la Ville de Carouge dans le périmètre des Tours afin de parer à tout souci qui pourrait survenir dans ce secteur. Il rappelle que c'est une patrouille de sécurité privée qui a prévenu les pompiers et la police et qui, dans l'attente des secours est intervenue en premier lieu pour tenter d'éteindre l'incendie au moyen d'extincteurs pris dans le hall de l'immeuble. Ils ont également demandé aux locataires de laisser les portes fermées et ne pas utiliser les ascenseurs.

Mme Stebler demande si la Fondation va installer des détecteurs d'incendie dans ces immeubles car ce n'est pas la première fois que ça brûle.

M. Aebi répond que cela n'est pas dans les compétences de la commune mais la Fondation H.L.M étudie toutes les possibilités afin de trouver des solutions. Toutefois, il relève que dans le cas présent, ce sont des scooters qui ont pris feu à l'extérieur et il n'est pas possible de mettre des détecteurs externes. Par contre, en ce qui concerne les déchets se trouvant au sous-sol, il y a eu par le passé des incendies et une étude est en cours pour l'installation de déchetteries enterrées à l'extérieur afin de sortir les conteneurs du sous-sol pour éviter les mauvaises odeurs et les risques d'incendies. Cela fait aussi partie de la sécurité et nous y travaillons avec la fondation H.L.M.

M. Aebi a terminé ses communications mais il doit encore donner une réponse à M. Richard suite à sa question écrite exprimée lors du Conseil municipal du 12 novembre 2009 concernant le Cyclotri. Il nous lit le courrier qui va être envoyé à A.G.T. au nom du Conseil administratif :

Cher Monsieur,

Référence est faite à la question écrite déposée par devant le Conseil municipal du 12 novembre 2009.

Il est rappelé ici la problématique posée par les déchets organiques dans le Vieux Carouge, les habitations, commerces et restaurants étant dans leur majorité dépourvus de locaux à conteneurs. La circulation du camion poubelle dans cette zone est difficile et génère par ailleurs beaucoup de nuisances.

Le partenariat avec "Partage" a fait l'objet d'une présentation à la commission de l'environnement du 9 juin 2009 et a débouché sur une action concrète et novatrice en matière de développement durable, offrant une prestation supplémentaire à la population carougeoise.

"Partage" en partenariat avec les collectivités publiques et le soutien du canton aux "Emplois de Solidarité", offre à des personnes ayant une période d'inactivité professionnelle supérieure à 4 années, la possibilité d'un vrai projet de reconstruction de vie professionnelle et sociale en valorisant un parcours complet sans nouvelles ruptures.

Ces quelques précisions vous permettent de mieux situer l'enjeu du partenariat entre l'Association "Partage" et la Ville de Carouge, débouchant sur une dynamique fructueuse.

La rémunération salariale est supérieure à celle perçue avant leur engagement, mais légèrement inférieure aux minima conventionnels pour des emplois qualifiés. Les prestations sociales et complémentaires sont maintenues.

Le Cyclotri mis en place ne se substitue pas à la responsabilité communale ; la Ville de Carouge demeure l'interlocuteur principal. Ce moyen de récupération permet la réduction du passage de gros camions dans les petites rues carougeoises. Il n'y a pas de sous-traitance mais un partenariat bénéfique tant à la collectivité qu'à la personne en emploi de solidarité.

Les prestations fournies par "Partage" sont calculées sur la base d'un forfait déterminé en fonction de l'engagement du personnel de "Partage". D'autre part, "Partage" ne réalise aucun bénéfice et couvre uniquement ses frais réels.

La Ville de Carouge porte bien entendu une attention particulière sur la requalification professionnelle des conducteurs de Cyclotri, ceci étant la base même de ce partenariat débouchant sur un possible engagement futur.

Prochainement, 2 employés de "Partage" vont être engagés au sein du service Travaux voirie, environnement. Ainsi la boucle est bouclée puisque l'un des objectifs principaux de "Partage" est de mener à bien l'insertion professionnelle des personnes en emplois solidarités au sein d'entreprises privées ou de collectivités publiques.

Le taux d'activité dévolu au Cyclotri et au ramassage des déchets est d'environ 70% quand au taux affecté à des activités qualifiantes, telles mécanique, entretien, gestion administratif et/ou comptable, celui-ci se monte à environ 30%.

En ce qui concerne les déchets incinérables, les commerces sont soumis à redevance. En revanche, dans le cadre du développement durable et de la sensibilisation au tri des déchets appliqués par la Ville de Carouge, les déchets compostables et le papier, en volume raisonnable, sont collectés gratuitement.

Des ajustements logiques 3 mois après le démarrage de cette nouvelle activité sont en cours et effectués avec le support du service travaux voirie environnement. De nombreuses adaptations sont travaillées en termes de précision des tournées et des horaires, d'ajustements techniques des vélos, d'organisation, d'informations, de dialogues et de communications à la population et aux commerçants carougeois.

A fin juin 2010, un premier bilan d'activités Cyclotri sera présenté par "Partage" et le service Travaux voirie environnement de la Ville de Carouge, séance à laquelle seront conviés les membres du Conseil municipal qui le souhaitent.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date de cette séance.

Nous considérons avoir, par la présente, répondu à votre question et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

*Au nom du Conseil administratif
Jean-Pierre AEBI
Maire*

M. Richard est satisfait de ce qu'il vient d'entendre et remercie M. Aebi pour cette réponse complète qu'il va lire avec application. Il pense qu'effectivement un objectif n'avait pas été perçu et qui consistait, à termes, de procéder à des engagements au sein de la Commune. En ce qui concerne les adaptations techniques qui étaient nécessaires, il est satisfait de savoir que la Commune, par le biais de son service, va piloter les ajustements.

M. Aebi précise que nous avons débuté l'action Cyclotri le 1^{er} novembre 2009 et la question pertinente de M. Richard est venue le 12 novembre 2009, soit à peine 10 jours après la mise en service de Cyclotri. Suite aux photos qu'il nous avait présentées, nous avons constaté qu'il y avait un problème de fonctionnement qui a été corrigé.

Communications de M. Nobs

1. La première communication concerne le projet d'aménagement Praille-Acacias-Vernet, il a déjà eu l'occasion de la faire lors de la commission plénière du 4 mars dernier. Pour ceux qui étaient présents à cette séance, c'est une redite, mais il la répète pour les membres absents ce soir là. Vous avez appris par la presse que le 4 mars 2009 au matin, l'Etat de Genève, les Villes de Lancy et Carouge, La Ville de Genève ainsi que l'Asloca et le Parti Socialiste genevois ont signé une convention liée au nouveau projet de loi pour le déclassement de la zone du master plan Praille-Acacias-Vernet. Cette signature engage le Conseil administratif de la Ville de Carouge mais non la Ville de Carouge, ce qui est spécifié dans la convention afin de permettre au Conseil municipal d'analyser en toute quiétude et responsabilité le futur projet de loi qui est joint à cette convention. Celui-ci vous sera soumis

prochainement pour préavis et vous aurez tout loisir de l'examiner. Il est issu de plusieurs heures de négociations avec les différents partenaires et il précise qu'elles se sont déroulées dans les meilleurs termes. Elles ont été efficaces, factuelles et nous sommes arrivés à des solutions qui satisfont tous les partis présents. Au Conseil administratif, nous avons lu les documents et apportés les modifications nécessaires pour arriver au document définitif qui est visible sur le site de l'Etat de Genève au niveau de la rubrique du Départements de la Construction et des Technologies et de l'Information.

Mme Stebler souhaite savoir ce qu'il en est du projet : "un emploi, un logement" qui fait partie des volontés de la commission ad hoc PAV. Il y aussi une question qui lui paraît importante et qui concerne les 85% du terrain pour le PAV et qui appartiennent à l'Etat au travers de la F.T.I. Il faudrait que ceux-ci restent aux mains de l'Etat pour réaliser ce projet, notamment au regard du droit de superficie et nous n'avons aucune information sur ce sujet. Est-ce qu'il faut attendre la prochaine commission ad hoc PAV ?

M. Nobs répond que l'ensemble de ce périmètre est prévu en droits de superficie pour des entreprises actives. Il explique que l'Etat n'envisage pas de se dessaisir de ces terrains. Par contre, il est possible que des échanges soient faits avec des terrains qui sont sur d'autres secteurs du Canton. Pour donner une réponse plus précise il propose d'y revenir lors de l'examen du projet de loi puisque tout y figure. Il souligne qu'il y a 4 éléments retenus et le principal est de maintenir un emploi, un logement pour toutes les nouvelles surfaces construites. Nous avons un projet sur le secteur Baylon où il y aura, à termes, une centaine de logements qu'il faudra bien équilibrer avec des emplois en contrepartie. Il y a aussi une volonté d'équilibrer les activités tertiaires et secondaires sur ce périmètre. Une demande avait été faite par le Conseil municipal de la Ville de Carouge lors du 1^{er} examen du projet de loi. Elle avait fait l'objet d'un référendum qui n'a pas abouti mais a permis de négocier l'élaboration d'un plan directeur pour planifier de manière logique et cohérente les différents développements sur ce secteur.

Mme Stebler remercie et est satisfaite que les bijoux de famille restent à l'Etat pour freiner un peu la spéculation.

2. La deuxième communication est liée au courrier que vous avez reçu concernant le service des automobiles et de la navigation. La sagacité de M. Buchs, par l'intermédiaire de son blog a relevé qu'il y avait une opacité dans la communication du Conseil administratif concernant la délocalisation de la fourrière. En fait, le Conseil administratif a été informé en même temps que M. Buchs par son journal préféré, que le Conseil d'Etat décidait de délocaliser la fourrière provisoirement sur un site au pied de la colline de Lancy, du côté du projet SOVALP. Vous lirez dans notre courrier que par rapport aux négociations que nous avons eues avec l'Etat et les C.F.F. à l'époque, il est inenvisageable que cette fourrière revienne à Carouge après avoir été délocalisée. Nous serons très fermes sur cette position et souhaitons l'appui du Conseil municipal pour la soutenir. C'est clairement exprimé dans ce courrier et nous avons rendez-vous le 6 mai prochain avec M. Mark Muller qui est en charge de ce dossier.

3. La troisième communication concerne un dépassement d'un peu plus de CHF 1'000.— sur une ligne qui touche le matériel d'entraînement du personnel de la piscine de Carouge. Les gardiens sont systématiquement recyclés (c'est le terme utilisé) par une association à l'extérieur du territoire carougeois et partent 2 jours à Leysin ou Saillon. Au sein du secteur de la piscine, la responsable a proposé d'acquérir le matériel nécessaire à cette formation pour la faire à Carouge. Le montant de cette acquisition est de CHF 5'700.— et une partie de la dépense est prélevée sur la ligne qui couvrait le déplacement des gardiens et qui est de CHF 4'060.—. L'acquisition de ce matériel devrait être amorti sur 2 ans

Communications de Mme De Haller

1. Comme première communication, Mme De Haller a le plaisir de nous présenter notre nouveau Travailleur Social Hors Murs :

Monsieur Abdallah FELLAHI âgé de 34 ans est natif de la Ville d'Annecy. Il est marié et récemment père d'un garçon.

Monsieur FELLAHI est engagé depuis le 1^{er} mars à temps plein en qualité de Travailleur Social Hors Mur.

Ses missions sont :

- L'insertion professionnelle des jeunes en rupture en lien avec Projets Emploi Jeunes et les partenaires de la commune (TVE) pour ce qui est des petits jobs coup de pouce et insertion
- Le suivi et l'accompagnement individuel des jeunes en situation de rupture quelle soit d'ordre scolaire, sociale ou familiale
- Le travail de rue et de présence sociale dans les espaces urbains avec pour objectifs de créer du lien et faire connaître la fonction de TSHM auprès des jeunes et des adultes.

Sur le plan des expériences professionnelles, Monsieur FELLAHI a exercé durant six ans en France la fonction de TSHM dans des quartiers d'habitats populaires et durant trois ans, également en France, dans un foyer d'accueil et d'intervention d'urgence dans le cadre de la protection des mineurs. Par ailleurs, il a effectué une étude sociologique autour des questions du travail social et de l'interculturalité sur territoire français. Il a travaillé durant l'année 2009 sur les communes de Veyrier, Troinex, Lancy, Le Lignon, ainsi que pour Vernier sur Rock.

Sur le plan des formations, il a obtenu un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, un brevet de technicien supérieur en conception paysagère avec une participation à un projet de végétalisation des espaces urbains en banlieue nantaise.

Titulaire du brevet d'Etat de pisteur secouriste et de celui d'animateur socioculturel, il a exercé quelques années en stations de ski et en centres aérés.

Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue sur la commune et un très bon commencement dans ses nouvelles fonctions.

2. La deuxième communication concerne le printemps carougeois 2010. Vous avez droit, comme chaque année, à choisir un ou deux billets pour le spectacle de votre choix et n'hésitez pas à en user et abuser.

3. La troisième communication consiste à répondre à la question de M. Paparou concernant le club emploi et elle commence par un point de la situation de la permanence chômage de la Ville de Carouge :

Madame Laurence Tissot accueille 2 fois par semaine sans rendez-vous les personnes en recherche d'emploi, quelque soit la commune où elles résident, pour des informations relatives à la législation en matière de chômage, un soutien pour des démarches en lien avec l'assurance chômage et une réponse à diverses questions administratives et sociales. Des entretiens sont également fixés hors des plages de permanence, pour aider notamment à la rédaction de CV et de lettre et pour un accompagnement social pour les demandeurs d'emploi (DE) de Carouge.

Quant au club Emploi qui est un groupe d'échanges structurés pour chercheurs d'emploi de la société Ed Management :

Durant 3 mois, une demi-journée par semaine, pour quitter leur solitude, des chercheurs d'emploi se réunissent dans une salle en ville de Genève, avec un animateur. En groupe, ils échangent sur l'état de leur recherche d'emploi et sur de nouvelles démarches en vue de trouver du travail. Il s'agit d'une formation interactive et apprend également à prendre la parole devant un groupe.

Pour 3 mois, le coût est de CHF 720.— par chercheur d'emploi. Selon le modèle prévu, la Commune finance CHF 600.—, les chercheurs d'emploi participent pour CHF 40.— par mois s'ils sont inscrit à l'OCE ET CHF 80.— s'ils ne le sont pas.

Le Grand-Saconnex s'est engagé avec le Club emploi, de même que Versoix qui le fait à titre d'essai. Ces 2 Communes n'ont pas de permanence chômage.

Notre position :

Nous ne sommes pas favorables à l'utilisation du Club emploi par Carouge, car il n'entre pas dans le catalogue des mesures du marché du travail (MMT), lesquelles sont intégralement financés par la LACI. Ces mesures sont variées ; pour le soutien à la recherche d'emploi, elles consistent en cours et ateliers pour effectuer les documents nécessaires aux postulations et acquérir de l'assurance pour se présenter à des entretiens d'embauche, des suivis avec des coachs, etc.

La permanence chômage de Carouge est à disposition pour des soutiens individuels.

Triologue est également notre partenaire.

Nous sommes plutôt intéressés par une action dont nous serions acteur ou co-acteur. Par exemple organiser des séances collectives sur des sujets tels que recherche d'emploi sur Internet, construction de CV, information générale sur les questions ayant trait au chômage. Cette démarche pourrait peut-être se faire en partenariat avec la permanence chômage de Lancy par exemple.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

1. La première communication nous informe qu'une commission ad hoc PAV a été demandée par le bureau en coordination avec M. Papparou pour connaître l'avancement du projet expliqué par M. Nobs. Celle-ci a été fixée jeudi 22 avril 2010.

M. Papparou rappelle que c'est une demande qu'il avait déjà évoqué avant même que le bureau n'y pense puisqu'il avait écrit au mois de décembre 2009 pour demander qu'une commission ad hoc PAV soit organisée le 22 avril 2010. Il souhaite juste donner la pérennité à qui de droit, donc lui-même.

2. La deuxième communication concerne la lettre de l'association des parents d'élèves de la Tambourine (A.P.E.T) adressée à la Commune de Veyrier. Le bureau a décidé de donner une copie de cette lettre à l'ensemble du Conseil municipal ainsi que la réponse de M. Luc Malnatti, Maire de Veyrier.

3. La troisième communication concerne la lettre de M. Raoul Pastor du Théâtre des amis qui apporte des précisions suite à certaines allégations du groupe U.D.C. lors du Conseil municipal du 12 novembre 2009 qui traitait notamment du budget 2010.

M. Nobs a oublié de communiquer qu'en plus de la commission ad hoc PAV, nous avons aussi fixé une commission ad hoc CEVA pour le jeudi 6 mai 2010 en accord avec son Président. Pour des questions d'organisation au sein des services communaux, il demande aux Présidents des commissions respectives d'envoyer assez rapidement les ordres du jour.

3. Propositions du Conseil administratif

Il n'y en a pas.

4. Pétitions

Le Président a reçu une pétition des habitants des Tours de Carouge concernant les nuisances sonores.

Le secrétaire nous informe qu'il s'agit d'un courrier du 25 février 2010 adressé à la Mairie de Carouge par M. Bernard Favre et il nous le lit :

"Concerne : pétition sur les activités entraînant des nuisances sonores dans le quartier des Tours de Carouge

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez, en annexe, une pétition portant 112 signatures, récoltées en 3 jours début septembre 2009 concernant les activités bruyantes dans le quartier des Tours de Carouge.

Les habitants des Tours, en particulier ceux des trois tours sises entre l'Avenue Vibert et la rue du Centenaire, ont subi à la fin de l'été dernier une succession d'événements bruyants qui ont nui à leur qualité de vie. Outre les habituelles festivités de la Vogue, lors desquelles les activités des forains (musique techno jusque tard dans la nuit) se concentrent sur cette partie du Boulevard des Promenades, plusieurs manifestations sur la Place de la Sardaigne, les répétitions du concert de Mylène Farmer pendant deux semaines au Stade de Genève, il y a eu encore un week-end consacré à des activités festives destinées à sensibiliser le public à la problématique de la violence contre les femmes. Ce week-end avait à son programme des concerts rock et rap dans une tente entre deux tours, empêchant tout repos pour les habitants.

Cette succession d'événements a provoqué beaucoup de colère chez les habitants, qui accueillent en général plutôt positivement les efforts de la municipalité pour animer Carouge. C'est pourquoi la présente pétition se veut une mise en garde des autorités et un appel à ne pas multiplier les événements bruyants en soirée et la nuit dans cette zone déjà très sollicitée. L'équilibre social de ce quartier doit impérativement être préservé. Il ne peut l'être qu'en y protégeant la qualité de vie d'une population d'une grande mixité économique, culturelle et générationnelle.

Je vous laisse le soin de donner la suite qu'il convient à cette pétition et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Favre

Le secrétaire nous donne lecture du texte de la pétition qui est paraphé en bas de page par un petit slogan " de la parole aux actes LES RADICAUX", donc cette pétition est lancée par le Parti Radical :

LES HABITANTS DES TOURS DE CAROUGE ONT AUSSI DROIT AU RESPECTS !

Pétition contre les nuisances sonores :

Les habitants des Tours de Carouge ont aussi droit au calme et au respect. C'est pourtant le contraire qui se passe depuis plusieurs mois. Sous prétexte de "favoriser le lien social", la Commune multiplie les activités entre les Tours de Carouge. Jusque là, tout va bien.

Le problème, c'est lorsque ces activités deviennent excessivement bruyantes. Que ce soit le Tour de plage, tout l'été, ou ce week-end les concerts rock et rap, ce vacarme n'est qu'une preuve d'un manque de respect brutal à l'encontre des habitants des Tours. **Organiser un**

concert rock & rap à 10 mètres d'immeubles d'habitation : a-t-on totalement perdu le sens commun ? Ne pouvait-on pas négocier le prêt du parking M-Parc ? Ou le bouldrome ?

Les nuisances sonores sont déjà très importantes entre le 2, Promenades et l'Avenue Vibert pendant la Vogue de Carouge (musique techno assourdissante pendant tout le week-end). Nous prenons acte qu'il s'agit d'une tradition communales. Mais nous refusons que les Tours de Carouge servent toute l'année d'exutoire aux délires de "l'animation socio-culturelle".

Nous exigeons que les autorités municipales retrouvent le bon sens et n'autorisent plus, à l'avenir, des manifestations aussi bruyantes à proximité immédiate des Tours de Carouge au-delà de 22h00. Les habitants des Tours de Carouge n'ont pour la plupart pas les moyens de se réfugier le week-end dans un chalet à Verbier ou à Megève. Ils ont donc droit au calme dans leur cadre de vie afin de se reposer convenablement en fin de semaine".

Le Président précise que cette pétition datée du 25 février 2010 a été reçue le 26 du même mois par l'administration et il fait voter la prise en considération de cette pétition.

La prise en considération de la pétition est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Stebler trouve que c'est un quartier bruyant mais pas uniquement en raison des activités culturelles et musicales des habitants mais aussi à cause du trafic motorisé. Il est vrai que dans certains appartements il n'est plus possible d'ouvrir les fenêtres tant le trafic est dense et en augmentation. Elle se sent un peu concernée et souhaiterait parler aux habitants car à chaque fois qu'elle a participé à un concert ou au Tours de plage, s'il y avait un peu de musique, à 22h00 nous arrêtons tout. Il est vrai que c'est un quartier vivant où il n'y a pas que des personnes âgées et elle trouve qu'il faut aussi laisser les gens vivre tout en faisant attention. Elle propose dans le cadre de la commission des pétitions que nous réalisons ce qui se fait au Pâquis et qui consiste à réunir les associations d'habitants pour parler des incivilités, du bruit, du trafic et de ce qu'il est possible de faire pour apporter des améliorations. Elle rappelle qu'il y a eu des pétitions pour maintenir le Tours de Plage et que va-t-on dire aux familles si on ne peut plus rien faire. Lorsqu'il y a des concerts à la brasserie des Tours, le responsable arrête assez tôt pour ne pas nuire aux habitants. Il faut continuer à rendre ce quartier de presque 4'000 habitants vivant et nous ne pouvons pas tout enlever. Il serait bien que les pétitionnaires proposent quelque chose pour se rencontrer.

M. Guldemann propose de transférer ces manifestations à la rue Daniel-Gevril.

Mme Stebler accepte cette proposition.

M. Baertschi ne veut pas engager une discussion sur le fond mais il pense qu'il faut cibler le travail de la commission. Il y a des types de nuisances et de comportements qui sont agressifs à l'égard des riverains et cela ne se passe pas seulement dans les Tours. Il a aussi été relevé, des problèmes de nuisances sonores causées par le trafic mais c'est un autre type de bruit et de décibels. Il suggère qu'on arrive à isoler les manifestations qui dérangent en auditionnant les pétitionnaires.

Mme Budry constate qu'il a été cité les activités festives destinées à sensibiliser le public à la problématique de la violence contre les femmes. En effet, il y a eu non pas un week-end mais un samedi consacré à filles, femmes et espaces publiques. Cette manifestation avait été organisée avec le soutien de la Ville de Carouge et par les travailleuses sociales hors murs. Il serait intéressant d'entendre leur rapport et ce qui a été fait.

M. Prod'hom rappelle que lors d'une commission sociale, Mesdames De Haller et Donnet avaient présenté des contrats de quartiers. Il pense que suite à l'incendie des Tours et ces doléances, la commissions des pétitions devrait prendre connaissance de ce qui se fait dans ces contrats de quartier et, notamment au Lignon parce que des problèmes incivilités et autres peuvent être gérés par ce moyen.

M. Vout demande que la commission des pétitions fasse le nécessaire rapidement pour qu'on rouvre la place de Sardaigne qui génère beaucoup de bruits avec tous les véhicules qui passent le matin. C'est très désagréable depuis le 10^{ème} étage.

M. Voignier demande s'il est possible de recevoir les Travailleurs Sociaux Hors Murs qui ont suivi ces manifestations pour savoir comment ils s'organisent pour la préparation, l'aménagement et la présentation au public.

5. Proposition du Conseil administratif relative à la demande de crédit complémentaire pour la réalisation d'aménagements spécifiques à la Fondation Bruckner et à la Zot Compagnie en vue de leur installation dans les bâtiments de Grange-Collomb 120-2010 R

Ce projet a été pris en considération par le Conseil municipal le 21 janvier 2010, il a été renvoyé en commission des travaux, laquelle s'est réunie le 9 mars 2010. Le rapport a été établi par M. Buchs.

M. Buchs déclare qu'il n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission par 11 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité propose d'adopter ce projet de délibération.

M. Schmutz et Mme Lammar s'abstiennent pour ce vote pour cause de participation active dans les activités de la Zot Compagnie.

Le projet est accepté par 22 oui, 2 non et 5 abstentions.

Vu la délibération 89A-2005, relative au crédit de construction Grange-Collomb, approuvée par le Conseil d'Etat par arrêté du 5 décembre 2005, mentionnant la mise à disposition du public de ces bâtiments dans les meilleurs délais ;

vu la délibération 5A-2007, approuvée par le Conseil d'Etat par arrêté du 28 janvier 2009, relative au crédit complémentaire au crédit 89A-2005 et confirmant la volonté du Conseil municipal de mettre des surfaces à disposition du public dans les meilleurs délais ;

vu le déménagement à Grange-Collomb de la Fondation Bruckner, programmé dès la mise à disposition de ses nouveaux locaux à l'automne 2010 ;

vu la décision du Conseil administratif de mettre temporairement à disposition de la Zot Compagnie une surface brute de 185 m², au 1^{er} étage du bâtiment des ateliers de Grange-Collomb, et ce pour faire face à ses besoins de locaux suite au déménagement programmé de cette société sise 3, route de Saint-Julien, dont les bâtiments vont être démolis ;

vu les aménagements spécifiques demandés par la Fondation Bruckner, non prévus dans les différents crédits de construction votés et dont la récapitulation est en annexe ;

vu les aménagements spécifiques demandés par la Zot Compagnie, non prévus dans les différents crédits de construction votés et dont la récapitulation est jointe ;

considérant que les frais de déménagement de la Fondation Bruckner sont déjà inscrits au budget de fonctionnement 2010, soit CHF 70'000.-- ;

considérant que les frais de déménagement de la Zot Compagnie sont à sa charge ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par par 22 oui, 2 non et 5 abstentions

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 152'000.-- pour la réalisation d'aménagements spécifiques destinés à la Fondation Bruckner et à la Zot Compagnie en vue de leur installation dans les bâtiments de Grange-Collomb.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 dès 2011.

6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude visant à redéfinir le projet de PDQ no 29527 par la réorganisation et l'extension du centre sportif de la Fontenette sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491 124-2010 R

Ce projet a été pris en considération par le Conseil municipal le 21 janvier 2010, il a été renvoyé en commission de l'urbanisme, laquelle s'est réunie le 2 mars 2010. Le rapport a été établi par Mme Kissling.

Mme Kissling n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président explique qu'il en résulte dudit rapport qu'un amendement est demandé pour que "l'étude inclue également une réflexion sur la modération du trafic dans ce périmètre".

Cet amendement a été voté par 4 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. Schmutz souhaite apporter une précision pour rendre à qui de droit ce qui lui revient. Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de la commission de l'urbanisme, il n'a effectué aucune demande quant à l'intervention d'une tierce personne puisque c'est M. Papparou qui l'avait faite. On peut d'ailleurs se référer au procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2010 ainsi qu'au compte-rendu paru dans le journal préféré de certain.

Le Président met aux voix l'amendement pour que : "l'étude inclue également une réflexion sur la modération du trafic dans ce périmètre".

L'amendement est accepté par 17 oui, 11 non et 1 abstention.

M. Schmutz explique que bien que le préavis de la commission soit positif, les élus du groupe socialiste refuseront cette délibération. Nous y reviendront tout à l'heure par le biais du dépôt d'une motion car nous ne souhaitons pas consacrer une nouvelle fois les deniers publics dans une étude qui avait déjà été faite sur le même périmètre avec des résultats qui avaient été pris en compte à l'époque par la commission de l'urbanisme. Ce projet avait fait l'objet de fiches qui avaient été validées par le Conseil d'Etat. Un projet d'aménagement sur tout le

centre sportif avait été rendu et convenait à une large majorité de cette assemblée. Nous attendions à ce que l'on nous soumette une proposition d'études complémentaires sur les parcelles du SAN et la fourrière cantonale puisque, comme l'a rappelé M. Nobs tout à l'heure, ces deux terrains ont fait l'enjeu de négociations et doivent maintenant être traités pour des projets d'aménagement. De ce fait, nous ne voyons pas l'intérêt ni la nécessité de revenir avec le même sujet et dépenser de l'argent en étude puisque cela a déjà été fait.

Mme Stebler déclare que le groupe A Gauche Toute rejoint ce qui vient d'être dit et trouve d'autant plus regrettable le fait que le bureau de La Touche Verte avait travaillé avec toutes les associations dont Carouge 21 et même les groupes qui nagent à la piscine pour trouver un terrain d'entente qui ressemble à un contrat de quartier. Lorsque nous avons reçu l'autre plan, nous ne retrouvions presque plus rien de La Touche Verte : On peut constater dans le plan directeur communal que ces fiches et ce plan sont extraordinaires. C'est un quartier qui va être très urbanisé où il faut aussi respecter le boulo-drome, les espaces verts, le SAN, la modération du trafic avec une école qui va être augmentée de 4 classes et des centaines de familles à la cité Familia. Elle nous invite à refuser cette délibération et à retourner au plan initial.

Mme Molinari déclare que le groupe des verts intervient dans le même sens que les personnes venant de s'exprimer. En effet, il leur semble important de remettre cette discussion sur le plan d'aménagement du secteur de la Fontenette dans son cadre historique puisqu'il avait été approuvé à une très large majorité par ce même Conseil et intégré dans le Plan Directeur Communal. Les fiches qui y figurent paraissent, en tout cas pour le secteur sportif correspondre aux souhaits de la plupart des personnes et d'une population qui va être grandissante dans ce secteur au niveau des habitations avec de nouvelles implantations au niveau de la cité Familia. De plus, la cité Léopard va être appelée à se développer avec un besoin accru d'espaces verts. Nous sommes conscients qu'il faudra intégrer dans une étude les événements apparus plus tard par rapport à la discussion de ce premier plan comme le déplacement du SAN et la construction de la nouvelle cité Familia et nous y reviendrons avec une motion. Nous invitons ce Conseil à refuser cette proposition.

M. Buchs déclare que le PDC a voté contre en commission. Pour une fois que le travail avait été fait avec toutes les associations carougeoises et qui tenait compte des doléances de tout le monde, nous estimons qu'il faut continuer dans cette voie. De plus, nous n'avons pas été convaincus par le nouveau bureau d'architecte qui est venu présenter un début de travail et qui prétendait vouloir s'appuyer sur celui qui avait été déjà fait par la Touche Verte.

Le projet est refusé par 11 oui et 18 non.

7. Proposition du Conseil administratif relative à l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte, au crédit d'étude pour la réorganisation de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment adjacent avec création de locaux scolaires et de sociétés 121-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération utilise la même procédure que pour les deux délibérations présentés le mois dernier concernant l'école des Promenade et le nouveau bâtiment parascolaire qui verra le jour à côté de l'école des Pervenches. Nous vous demandons un crédit de CHF 1'215'000.— qui vise à l'organisation d'un concours d'architecture sur le Val d'Arve et la démolition reconstruction du bâtiment adjacent de l'ancienne petite école du Val d'Arve qui est transformée actuellement en locaux parascolaires. Cette proposition fait suite à un lien direct avec les discussions que nous avons eues tout à l'heure par rapport au développement du secteur du Val d'Arve puisqu'elle devrait nous permettre d'accueillir les nouveaux élèves qui seront dans les futurs bâtiments de la Fondation Emma Kammacher.

Le projet est pris en considération à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate, il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Morex souhaite que dans le texte qui sera soumis à ceux qui participeront à ce concours de ne pas oublier la recommandation qui avait été faite par une majorité des membres de la commission, à savoir, d'intégrer dans le cadre même de l'école l'appartement du concierge et non pas dans les immeubles Familia.

M. Montessuit déclare que le groupe des Verts est favorable au principe de cette délibération. Toutefois, ils souhaitent apporter un amendement consistant à dissocier la partie concours de la partie crédit d'étude, demande que nous avons laissé passer pour les deux dernières délibérations. Le but est de garder la possibilité d'avoir un retour du concours au Conseil municipal qui pourra, ensuite décider de la suite. Le Conseil administratif reviendra avec une nouvelle délibération pour le crédit d'étude suite à ce concours et nous pourrons garder la main quant à l'évolution de ce projet pour ne pas se retrouver tout d'un coup à la fin du crédit d'étude avec des modifications qui seront forcément couteuses et difficile à mettre en œuvre. L'amendement proposé est le suivant :

Dans le 1^{er} paragraphe de la page 2 : *Vu l'offre d'honoraire établi par le bureau d'architecte Pierre-Alain Dupraz pour l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte selon les normes AIMP. **Ensuite on biffe** : "et pour l'étude complète de la réorganisation de l'école du Val d'Arve" **et on reprend** : dont la récapitulation est annexée à la présente.*

Dans le décide au point 1 : *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 275'000.—au lieu de CHF 1'215'000.--, la deuxième annexe est bien entendu supprimée.*

M. Prodhom est perplexe par rapport à cet amendement parce que la profession d'architecte est généralement assez malmenée. Un concours doit être fait selon un cahier des charges précis et c'est à ce moment là qu'on doit s'exprimer. Une fois que le concours est lancé, il est frustrant pour le bureau d'architecte d'imaginer qu'on puisse modifier, interpréter, repartir dans d'autres considérations, sachant que la réalisation paye le bureau d'architecte mais non le concours. Dans chaque concours, il y a toujours un représentant du Conseil municipal qui est inclus et c'est peut-être là que le groupe des Verts doit trouver sa place pour intervenir.

M. Gerster intervient dans le même sens, ceci d'autant plus qu'un concours comporte des règles et M. Montessuit qui a fait des études d'architecte ne doit pas les ignorer. Si on suit ce qui est demandé, il faudra changer complètement les règles mais il rappelle qu'on est coincé par les A.I.M.P et normes S.I.A. Autour de cette table, nous sommes censés faire des actes politiques et non de l'esthétisme. S'il y a un jury composé d'architectes, de représentants de la Commune et du président du Conseil municipal pour valider un projet, les Conseillers municipaux veillent ensuite à ce que le budget initial soit respecté mais ils ne s'occupent pas de savoir si on met des volets verts ou rouges. Ce soir, il y a une motion qui veut que le concierge soit sur le site, c'est un acte politique mais nous n'allons pas décider de lui attribuer un 5 pièces ou un 3 pièces, un attique, une piscine ou autre. On accepte les deux autres projets et vous revenez sur celui-ci avec des règles différentes. L'administration communale n'est pas à géométrie variable, il faut lui donner des règles et des lignes à suivre pour qu'elle puisse travailler.

M. Montessuit rappelle à M. Gerster qu'il a fait juste deux années d'étude d'architecture et que la notion des concours lui est un peu inconnue. Cela étant, il ne s'agit pas de savoir si le volet est vert ou si le concierge doit avoir 2 ou 3 pièces dans son appartement. C'est simplement de garder la main à un moment donné par rapport au suivi d'un projet pour ne pas se retrouver à la fin avec des modifications comme on le voit régulièrement. Ensuite, nous devons revenir sur des éléments déjà décidés, documentés et chiffrés. Le but n'est pas

de mettre les bâtons dans les roues de l'administration, de la Commune ou la réalisation de ce projet mais pouvoir garder un suivi.

M. Nobs propose de présenter le résultat du concours à l'issue du choix du jury devant la commission plénière du Conseil municipal afin que chacun puisse comprendre le projet et faire des commentaires sur celui-ci. C'est une variante envisageable que le Conseil administratif peut s'engager à respecter. Il est très sensible aux propos de M. Prod'hom car il est vrai qu'il a beaucoup de respect pour les architectes. Un concours comporte des spécialistes, des utilisateurs, des employés de l'administration qui définissent un programme et nous pouvons leur faire confiance. Ensuite, ce cahier des charges est soumis à des candidats qui préparent un projet. Il propose qu'après l'élaboration du projet et la désignation d'un lauréat, le Conseil administratif vienne l'expliquer le devant le Conseil municipal avant de lancer le crédit d'étude. On peut le faire également pour les deux autres projets votés le mois dernier.

M. Richard demande une suspension de séance de 3 minutes.

M. Buchs a participé en tant que jury lors du concours pour le projet de la demi-école de la Vigne Rouge. Il a trouvé remarquable le travail qui a été fait et le sérieux des architectes conviés au concours. On peut faire confiance à ces personnes.

M. Paparou souhaite savoir si la proposition de M. Nobs va s'incarner dans une forme d'amendement ou est-ce qu'un des membres du parti radical souhaiterait suivre la parole du Conseil administratif en la formulant sous forme d'amendement.

M. Nobs répond que si le Conseil administratif prend l'engagement ce soir de présenter le résultat du concours et ne pas lancer le crédit d'étude avant d'avoir le feu vert de la commission plénière du Conseil municipal, il pense que ce petit peu de confiance peut largement être fait.

Le Président suspend la séance pour 5 minutes.

M. Montessuit tient à réitérer que l'idée n'était pas d'interférer sur le concours mais dissocier deux étapes, chose qui se fait sur d'autres concours comme pour le théâtre. Ceci étant dit, si nous avons la parole du Conseil administratif de venir devant ce plenum avec les trois objets dont il a été question pour présenter les résultats des concours avant de lancer les crédits d'études, il pense qu'on peut faire confiance à cette parole et dans ces conditions, le groupe des Verts retire son amendement.

Le Président déclare que l'amendement est retiré.

Le projet est accepté à l'unanimité

Vu la délibération 65-2009, relative à la proposition d'honoraires d'un montant de CHF 78'000.-- TTC du Bureau d'architecte Pierre-Alain DUPRAZ pour l'établissement d'un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte selon les normes AIMP, pour la construction d'un demi-groupe scolaire dans le secteur du Val d'Arve ;

vu le résultat de l'étude précitée, la solution retenue, qui est la plus économique, consiste à la réorganisation de l'école du Val d'Arve, la démolition-reconstruction du bâtiment adjacent complétée par des locaux de sociétés au sous-sol répondant au "label Minergie", ainsi qu'au déplacement du restaurant scolaire et des locaux parascolaires ;

vu la solution choisie décrite ci-dessus, qui répond aux conclusions du rapport « Prévission localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire, période 2009-2012 » établi

par le Service de la recherche en éducation, qui prévoit un besoin supplémentaire de 4 classes d'enseignement ;

vu les divers développements de logements à venir dans le secteur du Val d'Arve – Projet "Familia" de la Fondation Emma Kammacher notamment – la réorganisation de ce bâtiment scolaire devient une priorité dans ce secteur ;

vu le déplacement du restaurant scolaire et des locaux parascolaires, la Ville de Carouge acquerra dans le projet "Familia" de la Fondation Emma Kammacher trois espaces d'une surface nette d'environ 215 m² au rez-de-chaussée de ces bâtiments, soit 645 m² au total, « clef-en-main », aménagements intérieurs compris ;

vu la décision du Conseil administratif confirmant le mandat et la poursuite de ce dossier par le Bureau d'architecte Pierre-Alain DUPRAZ ;

vu l'offre d'honoraires établie par le Bureau d'architecte Pierre-Alain DUPRAZ pour l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte selon les normes AIMP et pour l'étude complète de la réorganisation de l'école du Val d'Arve dont la récapitulation, sont annexées à la présente ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (29 oui)

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'215'000.-- TTC relatif à l'organisation d'un concours pluridisciplinaire à un tour en procédure ouverte, au crédit d'étude pour la réorganisation de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment adjacent avec création de locaux scolaires et de sociétés.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

8. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il y a 2 propositions individuelles :

M. Walder : passage des vélos sur la place de Sardaigne

Après de multiples interventions, la question du passage des vélos sur la place de Sardaigne reste malheureusement d'actualité.

En effet, malgré les engagements du Maire de notre commune, Monsieur Aebi, l'accès bidirectionnel de cette place pour les vélos reste encore et toujours interdit par des barrières.

Dans une perspective de promotion de la mobilité douce et en prévision des beaux jours, j'aimerais proposer que les vaubans installés côté Boulevard des Promenades afin de limiter l'accès à cette place soient déplacés afin de permettre l'accès des vélos dans les deux directions et que ce cheminement soit correctement indiqué.

Merci

M. Walder : des bancs adaptés aux personnes âgées.

Il est aujourd'hui reconnu par la quasi-totalité des partis politiques que les espaces publics doivent être aménagés pour répondre aux souhaits et besoins des carougeoises et carougeois. Ils ne doivent plus, comme ce fut le cas trop longtemps, n'être que des espaces de rangement des voitures ou des extensions commerciales.

De nombreux bancs et chaises, tous plus design les uns que les autres, ornent désormais nos places et rues pour le plus grand plaisir des habitants et badauds. Et je vous en félicite. Cela amène une plus-value incontestable en termes de qualité de vie.

Il existe toutefois une frange de la population qui n'y trouve que partiellement son compte. Il s'agit des personnes âgées dont la mobilité est réduite. Bien que considérées souvent comme les utilisatrices par excellence des espaces publics et les premières à souhaiter profiter d'un moment de repos bien mérité à l'ombre d'un de nos derniers grands arbres, elles peinent souvent à s'asseoir sur des bancs mal adaptés à leur perte de mobilité.

En effet, nos bancs sont souvent très bas, ce qui transforme le moment de plaisir en gageure. Car si s'asseoir, même sur des bancs aussi bas, reste encore à la portée de la majorité de nos concitoyennes et concitoyens, se relever d'une telle structure devient le privilège des mieux portants.

Sans parler du fait qu'une bonne partie de ces bancs ne sont pas équipés d'accoudoirs qui auraient l'avantage d'offrir, aux plus faibles, la possibilité de se relever sans risquer un lumbago.

C'est pourquoi je souhaiterais que le Conseil administratif demande aux services d'aménagement de la commune de tenir compte des besoins des personnes âgées lorsqu'ils devront, à l'avenir, compléter ou remplacer le mobilier urbain, particulièrement dans les secteurs à proximité des établissements pour personnes âgées. Je joins d'ailleurs à cette proposition l'offre d'une société sociale Nyonnaise à but non lucratif qui propose ce genre d'articles. Il devrait toutefois être également possible de produire localement ce genre d'équipements.

Merci

10. MOTIONS

Le Président a reçu 7 motions :

1. PDQ Fontenette

M. Schmutz souhaite quelle fasse partie de l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

Considérant le refus du projet de délibération 124-2010

Considérant la nécessité de compléter le projet de plan directeur de quartier de la Fontenette no29527 (ci-après PDQ) afin de le valider définitivement

Considérant l'acceptation par le Conseil d'Etat de certaines fiches dudit PDQ

Considérant le plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette et son rapport du 12 octobre 2006 établis par les mandataires BMS Architecture, la Touche Verte et SD Ingénierie

Considérant les honoraires déjà versés pour l'établissement dudit rapport

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

De conserver tel quel le projet d'aménagement proposé par le plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette

De compléter ledit plan en procédant à l'étude attendue sur les terrains de l'Office cantonal des automobiles et de la navigation et de la fourrière cantonale

D'inclure dans ladite étude le projet de la Fondation Kammacher sur la parcelle Familias afin

1. *D'établir un lien cohérent avec la densification importante de ce quartier*
2. *D'inclure la problématique du parking*

De confier le mandat pour l'étude complémentaire à BMS Architecture, la Touche Verte et SD Ingénierie

Les socialistes, les verts, alliance de gauche et le parti Démocrate-chrétien

M. Morex demande une interruption de séance de 5 minutes.

M. Gerster relève que les groupes radical et libéral sont surpris puisqu'un temps il y avait des us et coutumes et les motions étaient envoyées aux différents partis avant les séances du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en discuter en caucus, ce qui n'a pas été le cas pour celle-ci. Certains membres avaient réclamé la présence de certains commissaires en commission de l'urbanisme mais ceux-ci n'ont pas daigné venir écouter les réponses et les votes. A l'époque, ce projet avait été bien mené par Mme Francette Meyer mais quelques problèmes résidaient, notamment dans le fait que les terrains de foot étaient voués à disparaître. De plus, le projet Emma Kammacher était légèrement plus petit tandis que maintenant on parle de R+5, voire encore un étage supplémentaire R+6. Il y a plusieurs éléments importants qui ont changés et nous estimons que le manque d'informations nous empêche de prendre ce projet en considération ce soir.

La prise en considération est acceptée par 18 oui et 11 non.

M. Schmutz demande la discussion immédiate.

M. Gerster demande le renvoi en commission de l'urbanisme.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est refusé par 12 oui et 17 non.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Schmutz explique que tout est contenu dans le texte de la motion, ladite commission de l'urbanisme sera appelée à se réunir une fois que le Conseil administratif aura donné mandat et que le rapport complémentaire sur les terrains de l'office cantonal des automobiles, de la

navigation et la fourrière sera prêt. Dès lors, nous pourrions étudier ce complément d'étude et, le cas échéant, le voter.

La motion est approuvée par 18 oui et 11 non.

2. Commission ad hoc Carouge Sud

La vice-présidente nous la lit :

Motion pour une commission ad oc Carouge Sud

Exposé des motifs :

Vu le développement du secteur de Pinchat/Poluzzi, de Battelle-Tambourine, de Drize et de Grange-Collomb,

Vu que ce développement est à mettre en rapport avec les activités universitaires de Batelle, ainsi qu'avec les activités d'enseignement et les futurs logements de Grange-Collomb,

Vu que ces quartiers sont à forts potentiels constructibles car situés à proximité des centres villes et soumis à de fortes pressions en vue de leur densification (dérogation de l'indice d'utilisation du sol),

Considérant que de nombreuses demandes d'une planification générale sur l'ensemble de la zone soit entreprise,

Considérant que toutes ces dernières années, il n'a été question que de projets particuliers dont l'addition de densifications ponctuelles faites au coup par coup a donné un développement pour le moins incohérent,

Considérant le manque cruel d'équipements publics dans ce secteur,

Vu la révision en cours (!) du plan localisé de quartier (PLQ 28'566A) de Grange-Collomb (Institut Battelle),

Vu qu'à toutes ces problématiques s'ajoute celle du déclassement en zone de développement 3 de la parcelle n°1708, propriété de l'Université de Genève, actuellement en zone villas, d'une surface de 53'000 m2 non bâtis, afin d'y construire un pôle universitaire,

Vu l'augmentation exponentielle de la circulation sur les axes routiers entrant dans Carouge, très fortement sollicités depuis certaines décisions prises par une commune voisine, et en ajoutant toutes les nouvelles constructions prévues à court et moyen terme,

Considérant les nombreuses demandes et pétitions des habitants de ces quartiers, qui ne se sentent actuellement pas vraiment soutenus par les autorités carougeoises,

Le conseil Municipal décide de constituer une commission ad hoc Carouge Sud

Afin d'assurer le suivi politique de tous les développements au Sud de Carouge, sur le périmètre Pinchat/Poluzzi, Battelle-Tambourine, Drize et Grange-Collomb, jusqu'au Rondeau de Carouge.

Cette commission pourra s'appuyer pour cela sur l'étude qui doit être faite par une équipe mandatée par le Conseil administratif en automne dernier.

Elle sera l'interlocuteur privilégié dans les réunions avec les employés de l'Etat de Genève et prendra les décisions politiques qui s'imposent, suivant au plus près les dossiers, et devenant le bras de levier des autorités carougeoises et des habitants.

Pour le groupe Radical : Florence Kissling

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 1 abstention.

Mme Kissling demande la discussion immédiate.

Mme Kissling souhaite rajouter que si elle a signé seule cette motion ce n'était pas pour en garder la maternité mais plutôt en raison du délai. Elle espère que personne ne lui en tiendra rigueur car elle ne voulait pas enlever des prérogatives à la commission de l'urbanisme. Par contre, elle pense que celle-ci a des sujets généraux à traiter et que ce point, en particulier, mérite qu'on forme une équipe de personnes un peu plus spécialisées pour pouvoir s'en occuper. De plus, lors de la dernière commission, les membres étaient conscients des problèmes récurrents dans ce secteur ces dix dernières années.

M. Richard approuve pleinement la création de cette commission car il est important de se préoccuper de façon régulière de ce quartier en développement, en lien avec l'A.Q.T. Il y a juste un considérant qu'il ne partage pas et qui concerne les pétitions et les demandes des habitants de ces quartiers qui ne se sentent actuellement pas vraiment soutenus par les Autorités carougeoises. Il croit savoir qu'à chaque fois que l'A.Q.T. est venue discuter avec le Conseil administratif, elle a eu une bonne écoute. C'est le Canton qui pose problème et il pense que cette commission ne peut que renforcer et relayer les demandes des habitants. Il est juste perplexe par rapport à la multiplication des commissions ad hoc ; certaines n'ont plus vraiment de raison d'être et d'autres sont à constituer. Il pense que provisoirement c'est une bonne solution de créer une commission ad hoc mais dans un proche avenir, il faudra peut-être faire des commissions spécifiques (CEVA, PAV).

M. Maulini trouve que tout ce qui est demandé dans cette motion est légitime. Par contre, il est aussi inquiet de la multiplication des commissions. Il y a des dimensions quantitatives qui sont, par exemple, supérieure pour le CEVA ou le PAV que pour Carouge Sud. Est-ce que ce sujet ne peut vraiment pas être traité par la commission de l'urbanisme ?

M. Prod hom pense que la création de cette commission peut donner un signal fort à la population, c'est une très bonne prise en considération des doléances et il ne faut pas oublier que c'est un secteur qui va se développer d'une manière fortement urbanistique. Par rapport aux autorités, le fait d'avoir deux commissions qui peuvent s'exprimer et donner leur avis est positif en matière d'échanges.

M. Baertschi explique que la multiplication des commissions a été discutée dans le cadre du bureau. Il existe des commissions PAV, CEVA et urbanisme mais vu l'urgence et l'ensemble des démarches, il y a beaucoup de choses à éclaircir et il rappelle que son groupe est intervenu au Conseil municipal pour des problèmes fonciers. La mise sur pied d'une commission ad hoc se justifie, ne serait-ce que pour avoir un suivi étroit durant quelque temps, quitte à la dissoudre par la suite. L'idée n'est pas de garder éternellement des sous-commissions.

M. Morex est aussi perplexe que M. Maulini car il y a de forte chance pour que les personnes qui sont à la commission de l'urbanisme siègent également dans cette commission ad hoc. Il estime que c'est discréditer le travail de la commission de l'urbanisme car il ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas faire ce travail et nous n'allons pas créer une commission pour chaque P.L.Q. traité sur la Commune. Lorsque Mme Kissling prétend que des spécialistes y siègeront, il souligne le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'urbanistes autour de la table. Pour ces raisons, il s'abstiendra.

M. Schmutz explique que contrairement à ses prédécesseurs, il pense que la création de la commission est le reflet des problématiques qui, à l'heure actuelle assaillent Carouge, celle-ci sont de plus en plus techniques et si on prend pour exemple le PAV et le CEVA se sont deux morceaux de choix. Il pense que les problèmes du secteur Tambourine-Battelle nous préoccupent depuis au moins une décennie et la complexité du dossier mérite qu'on le détache des travaux ordinaires de la commission de l'urbanisme. Par ailleurs, celle-ci ne s'en trouvera pas plus dépossédée puisqu' elle a déjà bien à faire avec les nouveaux projets sur la commune. Comme nous l'avons pratiqué par le passé, notamment pour l'étude du Plan Directeur Communal, le fait d'avoir une commission spécialement dédiée à une problématique permet d'avoir des collaborations externes de façon permanente et visible qui permettent d'engager un travail de fond.

M. Gevisier approuve ce qui vient d'être dit car il y a eu beaucoup de problèmes dans ce quartier, tant architecturaux qu'urbanistiques et il est temps de créer une commission réunissant des spécialistes et des personnes habitant ce quartier. C'est une bonne manière de pouvoir poser les problèmes sur la table et en discuter ouvertement, ceci d'autant plus que l'Etat ainsi que plusieurs intervenants et propriétaires s'en mêlent et cela devient difficile à gérer.

Mme Molinari est perplexe concernant cette proposition, non pas dans son contenu car il y a un réel besoin d'effectuer un travail intense sur ces questions et nous avons plusieurs fois évoqué le fait qu'on agit de plus en plus souvent au coup par coup dans cette région avec des déclassements, ce qui n'est pas une bonne solution. Cependant, elle reste sceptique quant à la nécessité de créer encore une autre commission car nous avons une commission de l'urbanisme qui est là pour justement maintenir et garantir une vision d'ensemble, non seulement sur la problématique de l'urbanisation en général mais aussi pour veiller à ce qu'il y ait une cohérence entre les interventions communales et les différents P.L.Q. Comme M. Morex l'a souligné, nous risquons de retrouver les mêmes personnes dans cette commission, et si ce n'est pas le cas nous pourrions nous retrouver avec des problèmes de cohérence pour les thématiques traitées dans l'une et l'autre commission. Sur le fond, elle est d'avis qu'il faut faire un travail en profondeur de ce dossier mais sous la forme d'une commission supplémentaire. Elle n'est pas convaincue de la création de cette commission ad hoc et elle s'abstiendra.

M. Buchs appuie la proposition de créer cette commission ad hoc bien qu'il est aussi perplexe sur le fait de rajouter une commission. C'est un acte politique et si nous souhaitons être entendu pour le futur développement et la construction de la Haute Ecole de Gestion sur le site de la Tambourine, il faut que la Commune montre une position ferme réunissant tous les partis et en créant une commission nous démontrons que la Commune de Carouge s'en préoccupe et donne une priorité à ce dossier. C'est la seule façon de faire changer la position des membres qui vont prochainement voter au Grand Conseil pour ce nouveau projet de loi, ceci d'autant plus, qu'il y a passablement d'oppositions et la position de la Commune de Carouge est mal comprise, en raison du manque d'écoute de la part des élus du Grand Conseil concernant les problèmes communaux. Les partis politique de l'Entente aimeraient voter le projet mais si l'intégralité du Conseil municipal Commune de Carouge s'y oppose, il y aura peut-être un changement, bien qu'il craigne que cela soit un peu tard pour le quartier de la Tambourine.

Mme Lammar qui est la Présidente de la commission de l'urbanisme tient à remercier M. Morex, Mme Molinari et M. Maulini de se préoccuper de la discréditation éventuelle de la commission de l'urbanisme mais elle ne pense pas que cela soit le cas. Cette commission est de plus en plus souvent sollicitée par des sujets très variés et pointus et il est difficile d'agender des dates. De plus, souvent il y a une double commission et on entame des sujets importants sur le coup de 20 heures en ayant déjà eu une commission d'une heure et demi. Elle pense qu'il est difficile d'être attentif à se préoccuper d'un sujet aussi important que le quartier de la Tambourine et de tenir des délais régulier dans l'agenda des séances. Par le biais de la

création de cette commission, nous aurons un Président ou une Présidente qui pourra rester attentif aux convocations, compte tenu des problèmes évoqués pour ce quartier et elle trouve que c'est vraiment une bonne idée de constituer une commission ad hoc.

Mme Stebler soutient la création de cette commission car c'est un sujet urgent, important et complexe et elle apportera une vision globale de la situation qui permettra de répondre aux pétitions des habitants de ce quartier qui a été bâclé et mal construit.

M. Maulini continue à penser que la seule façon de se faire entendre des autorités sur le sujet de la Tambourine est d'être unanime et la commission de l'urbanisme qui s'est rendue sur place a refusé la construction de ce bâtiment. Maintenant, il faut aller auprès des élus pour faire passer la volonté municipale au Grand Conseil. Cela a été entendu au niveau des Verts et il ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les autres partis.

La motion est acceptée 25 oui et 4 abstentions.

3. Pour un nouveau règlement du Conseil municipal

M. Buchs souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

Motion pour un nouveau règlement du Conseil municipal

Considérents :

Sachant que le règlement actuel du CM date de 1992.

Sachant qu'il contient de nombreuses imprécisions.

Sachant que son interprétation est difficile et rend la tâche du Président du CM délicate.

Sachant que le fonctionnement des commissions n'est pas optimal.

Sachant que les membres du CM ont de la peine à comprendre son fonctionnement.

Sachant qu'un nouveau CM sera élu en 2011.

Le PDC, tenant sa promesse, vous propose un projet de nouveau règlement du CM, pour qu'en 2011 le nouveau CM puisse travailler sur de nouvelles bases.

Le PDC

La motion est prise en considération à l'unanimité.

M. Buchs demande un renvoi en commission des règlements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au tour de pré-consultation :

Mme Lammar souhaite que les commissaires puissent avoir à disposition avant la commission, les différents règlements d'autres Communes, et notamment ceux des suburbaines.

4. Pour le bien être des carougeois

M. Voignier souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit:

- Vu que Carouge rencontre de plus en plus de déprédations.
- Vu les récents incendies qui touchent notre commune.
- Vu les craintes qui s'installent chez nos concitoyens.
- Vu l'utilisation d'espaces publics à des heures trop tardives.
- Vu l'augmentation des incivilités.

Nous remarquons que notre ville grandit et ses soucis également, c'est pourquoi quand un lieu change avec la création par exemple d'un Agora espace ou d'un évènement qui s'installe d'une façon éphémère, il est important de penser à des mesures d'accompagnement avec les TSHM et la police municipale.

Plusieurs quartiers sont en mutation et les modifications apportées amènent parfois d'autres problèmes, que cela soit de voisinage, de mobilité ou de compréhension.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif d'étudier la possibilité :

- De définir des mesures pour protéger les personnes et les biens communaux et privés.
- De mettre en œuvre une vraie réflexion sur la présence de mesure d'encadrements et d'accompagnements autour de lieux définis.
- De faire appliquer le respect d'horaires pour l'utilisation des lieux mis à disposition de la population.
- D'une présence plus visible des TSHM

Parti Radical, Parti Libéral

La motion est prise en considération par 24 oui, 3 non et 2 abstentions.

M. Voignier demande un renvoi en commission sociale.

M. Papparou demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 8 oui, 18 non et 3 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Papparou invite les commissaires à lire le procès-verbal du Conseil municipal d'aujourd'hui lorsqu'il sera transmis et particulièrement la communication du Maire, M. Aebi concernant toutes les mesures qui ont déjà été prises par le Conseil administratif pour sécuriser ce quartier de Carouge. Celui-ci donnera des réponses à toutes les questions.

Mme Stebler est contre cette motion pour plusieurs raisons, dont une lui tient beaucoup à cœur et concerne la tolérance car il faut faire confiance en l'apprentissage et l'autonomie des groupes. Elle refuse de vivre dans une société où les jeunes doivent être encadrés sur un terrain de foot ou un agospace. Jamais dans l'histoire de l'humanité on a autant entouré les enfants et les jeunes et ils passent de l'école à la famille et sont tout le temps sous contrôle ; il y en a même qui veulent le faire au moyen de caméras. Quand retrouverons-nous une tolérance et une liberté d'action avec les risques que cela implique. Sa recommandation consiste à faire confiance à la jeunesse.

M. Voignier attire l'attention de la commission sur le fait que cette motion est un retour de plusieurs habitants carougeois qui ont été touchés par l'incendie des Tours et elle fait suite à une séance qui a eu lieu avec une centaine de locataires et 5 Conseillers municipaux. Il a été clairement demandé que cette problématique remonte au Conseil municipal et au Conseil administratif.

Il demande une réflexion sur l'encadrement de ces lieux et que des représentants des agents de la police municipale et des travailleurs sociaux hors murs soient invités.

M. Gerster a bien écouté les propos du Conseil administratif concernant les mesures de sécurité. Dans le cas présent, nous parlons plus d'encadrement puisqu'il paraît que des promesses avaient été faites pour encadrer cet Agora des Tours qui ne l'est actuellement pas du tout. Il propose que la commission convoque des représentants qui s'occupent de l'agorespace qui se trouve à la route des Fayards à Versoix et qui n'est pas un quartier facile.

M. Baertschi trouve intéressant que cette initiative relaye des soucis de la population. Par contre, il constate que nous avons eu tout à l'heure une pétition avec une teneur un peu analogue et qui a été renvoyée à la commission des pétitions et la commission de la sécurité réfléchit aussi sur certains points. Il recommande de cibler par l'audition des travailleurs sociaux hors murs et ne pas déborder dans cette problématique parce que sinon, nous risquons d'avoir des collusions de préoccupations.

Mme Budry signale qu'au Pâquis, qui est un quartier où la dégradation de la qualité de vie est forte, les habitants et les associations se sont concertés et ont envoyé un questionnaire aux habitants. Samedi, ils auront une journée de réflexion sur la violence, l'affectation des espaces publics et la qualité de l'habitat. C'est un exemple dont nous pourrions nous inspirer et inviter à cette commission un représentant d'une association pâquisarde afin qu'il nous commente les résultats de cette journée de concertation.

5. Tambourine-Batelle

M. Montessuit souhaite la voir porter à l'ordre du jour, demander la feuille

Le secrétaire nous la lit :

- *Considérant la pétition de l'association du Quartier de la Tambourine (AQT) du 27 novembre 2009 prise en considération à l'unanimité par le Conseil municipal de Carouge lors de sa séance du 10 décembre 2009 et demandant au canton de surseoir à sa décision de construire un bâtiment supplémentaire sur le site de Battelle.*
- *Considérant le PLQ Battelle de 1994 comme un instrument de densification inadapté ne pouvant plus servir de référence pour le développement du quartier et que de ce fait, un nouveau PLQ est en phase de réalisation ;*
- *Considérant qu'il est impératif que la commune de Carouge soit intégrée à son élaboration sans délai et ne soit pas mise devant le fait accompli ;*
- *Considérant que le Conseil d'Etat et ses services n'ont appliqué que de façon lacunaire et orientée les considérations et propositions faites à travers la motion du Grand Conseil, suite aux pétitions concernant le quartier de la Tambourine, notamment en regard de la réévaluation de la densité globale du quartier et du développement de la concertation entre les parties ;*
- *Considérant que la densité seule n'est pas représentative de la qualité d'un quartier mais qu'elle dépend largement de la typologie de celui-ci et qu'en l'occurrence, celui de la Tambourine a déjà été passablement malmené ;*
- *Considérant que le développement anarchique du quartier, les erreurs de planification, d'urbanisme et de conception largement documentées qui y ont été commises et qu'il faut tenir compte des enseignements de celle-ci ;*
- *Considérant que la commune de Carouge se doit d'être partie prenante d'un enjeu qualitatif qui concerne un périmètre représentant presque 10% de sa population totale ;*

- *Considérant les besoins légitimes mais probablement insuffisants dans une perspective à plus long terme des HEG , ainsi que les besoins UNIGE dot la localisation dans ce périmètre n'est pas démontrée ;*
- *Considérant le nombre de problèmes et détails de responsabilités, d'affectations et d'entretien non encore résolus entre les différents propriétaires, l'état et la commune ;*
- *Considérant les demandes récurrentes et légitimes des associations de quartier et des habitants individuels ;*
- *Considérant l'absence de volonté de l'Etat d'accepter les erreurs commises*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- ***A prendre toutes les dispositions jugées utiles pour que de nouvelles constructions ne soient pas entreprises sur ce périmètre tant qu'un nouveau PLQ n'est pas adopté ;***
- ***A exiger et imposer la participation active de la commune dans la réalisation du nouveau PLQ,***
- ***A prendre en compte dans la réalisation du nouveau PLQ les revendications justifiées des habitants, notamment celles de l'AQT ;***
- ***A défendre avec vigueur et détermination les intérêts de Carouge et de ses habitants, notamment ceux du quartier de la Tambourine dans le choix de solutions adaptées au site ;***
- ***Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLQ, à s'autoriser à remettre en cause tous les partis pris pour aller dans le sens d'une solution constructive, satisfaisante et durable.***

Les Verts, le P.D.C, A gauche toutes, le parti Radical, Le parti libéral, l'UDC.

M. Schmutz explique que les socialistes ne voient pas l'intérêt de ce texte et ne souhaite pas prendre en considération cette motion puisque la commission ad hoc a été créée. Celle-ci connaît les problèmes et saura les gérer.

M. Morex propose de la prendre en considération et la renvoyer en commission ad hoc Carouge Sud.

La motion est prise en considération par 23 oui et 6 non.

M. Montessuit explique que l'objectif de cette motion est de marquer symboliquement la volonté de la Commune de reprendre ce dossier en main. Initialement, il souhaitait la discussion immédiate mais au vu de la proposition qui a été acceptée pour la création d'une commission Carouge Sud, il lui paraît plus opportun de la renvoyer dans cette commission.

M. Buchs demande la discussion immédiate compte tenu du fait que nous n'avons pas le temps d'attendre la réunion de cette commission parce que le Grand Conseil va se décider très prochainement.

La discussion immédiate est refusée par 9 oui, 12 non et 8 abstentions.

Cette motion est renvoyée en commission ad hoc Carouge Sud et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Montessuit recommande à cette nouvelle commission de s'autocréer dans les meilleurs délais pour essayer de ne pas arriver comme la grêle après les vendanges. C'est une motion symbolique, au niveau légal puisque la Commune n'a aucun outil qui lui permet d'inférer avec le travail du Grand Conseil. Cela étant, il pense que nous devons montrer qu'il y a une Union sacrée au niveau de l'ensemble de la Commune et de la politique communale pour défendre ce quartier de la tambourine qui a déjà été passablement malmené. Il recommande à la commission de se réunir le plus rapidement possible et montrer une union sur ce sujet.

M. Buchs demande que soit convoqué un membre du Conseil d'Etat car il faut que le mécontentement carougeois remonte à ce niveau et il faut aussi convoquer un membre de l'Université des Hautes Ecoles pour que ces deux organismes se mettent d'accord sur le futur de ce périmètre.

Mme Molinari fait la même proposition que M. Buchs et soutient les propos de M. Maulini dans le fait qu'il est extrêmement important que cette commission soit convoquée très rapidement et il faut aussi faire passer le message par d'autres canaux. Une recommandation qui n'est pas directement liée à la commission mais qui va plutôt en amont de celle-ci et qui consiste à continuer le travail de contacts directs avec les responsables de nos partis respectifs au sein du Grand Conseil parce que cela se jouera très vite.

6. TPG- Rue du Collège

Le secrétaire nous la lit :

- *Considérant que la rue du Collège débouche sur un carrefour sans visibilité et très fréquenté ;*
- *Considérant que les TPG empruntent cette rue ;*
- *Considérant que l'arrêt de bus provoque des bouchons ;*
- *Considérant que ces bouchons sont bruyants ;*
- *Considérant que ces bouchons sont polluants ;*
- *Considérant que ces bouchons sont dangereux ;*
- *Considérant que les habitants, les enfants de l'école Jacques-Dalphin et leur parents, les personnes âgées vivant à la Providenzia, n'en peuvent plus de cette situation ;*
- *Considérant que la réouverture de l'axe place de Sardaigne, aux TPG en site propre, soulagerait la circulation rue du Collège ;*
- *Considérant que pour des raisons écologiques et économiques, il est urgent de prendre une décision rapide ;*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- **à prendre la décision pour que soit décrétée une interdiction définitive et permanente de circuler aux TPG à la rue du Collège ;**
- **que soit rétabli l'ancien tracé des lignes de bus par la place de Sardaigne le temps que l'ensemble du secteur soit repensé ;**

M. Gevisier souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Montessuit ne va pas prendre en considération cette motion, non pas en relation avec son contenu mais par le fait qu'il y a déjà 2 motions en cours sur le même sujet et que nous avons à les traiter.

M. Morex trouve qu'elle est redondante et il propose de ne pas la prendre en considération puisqu'il y en a plusieurs qui circulent sur le même sujet.

M. Schmutz croit savoir qu'une deuxième motion du même groupe doit suivre sur un sujet qui a déjà été pris en considération et, dont les études devraient être en cours sur l'avenue Vibert et pour la fermeture définitive de la place de Sardaigne. De ce fait, on ne peut pas entrer en considération sur un texte qui demande simplement la suppression d'une ligne de bus.

Mme Stebler rappelle que 2 motions avaient été présentées le 8 octobre 2009 allant dans le même sens. De plus, il n'est pas juste de dire que les T.P.G. ne veulent plus traverser la place de Sardaigne. Compte tenu de ces éléments, elle ne la prendra pas en considération.

La prise en considération est refusée par 2 oui, 26 non et 1 abstention.

7. Place de Sardaigne, aménagement et TPG

M. Gevisier souhaite la voir portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

- *Considérant que la place de Sardaigne doit être modifiée ;*
- *Considérant qu'un grand nombre des platanes en bordure de la place, côté parc Cottier, sont en bout de vie (certains montrent des signes de pourrissement) ;*
- *Considérant que cette place est fermée à la circulation de manière aléatoire, arbitraire et anarchique ;*
- *Considérant que cette place doit être un espace de repos, de convivialité et d'événements, mais aussi de passage ;*
- *Considérant que les bus TPG peuvent sans problème utiliser l'axe qui la traverse ;*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- **A étudier rapidement la possibilité d'enlever les platanes afin de décaler vers la gauche (direction place du Marché) la place et d'y aménager (à droite) la voie TPG en site propre ;**
- **Que cette voie de passage soit gardée par une borne ou une barrière commandée par les bus TPG ;**
- **Qu'une barrière ou un ouvrage soit installé le long de cette voie empêchant les piétons de se retrouver sur celle-ci ;**

Groupe U.D.C.

La prise en considération est refusée par 2 oui, 26 non et 1 abstention.

11. Résolutions

Le Président a reçu trois résolutions :

1. Pour un vrai débat démocratique

M. Buchs souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

Tenant compte du vote du Conseil municipal du 12 mai 2009, donnant un préavis favorable au déclassement du périmètre PAV situé sur la commune de Carouge.

Tenant compte de l'échec du référendum, sur le territoire de la commune de Carouge, contre ce vote.

Tenant compte de l'aboutissement du référendum sur le territoire de la Ville de Genève.

Tenant compte de la signature d'une convention entre l'Etat de Genève, les villes de Genève, Lancy et Carouge et le comité référendaire.

Tenant compte que le Conseil municipal de Carouge n'a pas été consulté sur cette convention.

Le Conseil municipal désire faire entendre son désaccord auprès du Conseil administratif

Il ne peut pas accepter qu'un groupe minoritaire puisse sans qu'un vote ait lieu, dicter sa volonté à la majorité.

Il ne peut pas accepter que le Conseil administratif décide sans consultation des différents groupes politiques, réunion de la commission Ad Hoc PAV ou réunion en urgence d'une commission plénière ou du Conseil municipal de signer une convention qui engage la commune sur plusieurs années.

Le P.D.C.

La prise en considération est acceptée par 14 oui, 12 non et 1 abstention.

M. Buchs demande la discussion immédiate.

M. Buchs explique que cette résolution a généré beaucoup de réactions négatives. On a entendu ce qu'a dit M. Nobs tout à l'heure et ce n'est pas sur ce qu'à fait le Conseil administratif dans les négociations qui sont mis en cause mais plutôt le fait qu'une minorité qui avait proposé un référendum en Ville de Genève décide pour une majorité qui l'avait refusé. Nous n'avons même pas eu un vote en Ville de Genève pour savoir si nous étions pour ou contre les propositions du parti socialiste, de l'Asloca et d'autres groupes. On a tellement peur pour la suite qu'on décide de négocier avec ce groupe alors que nous n'avons pas à négocier avec une minorité. Il en parle parce que le P.D.C est un parti minoritaire au sein du Conseil municipal et il est important que les minorités puissent s'exprimer au sein des organes qui sont élus et que les Conseillers municipaux donnent leur avis sur des sujets importants, tels qu'une convention. Il est clair que c'est le Conseil administratif qui signe la convention mais avec la conférence de presse et les articles dans les journaux, les gens comprennent que c'est la commune de Carouge qui a signé une convention et de nouveau, le Conseil municipal n'a pas été mis au courant, ni les partis politiques puisque le Conseil d'Etat n'a pas communiqué sur ce sujet. Même au niveau du Grand Conseil, les partis politiques et certains députés sont également fâchés de ne pas avoir été mis au courant. Pour des décisions de cette importance, il faut réunir le Conseil municipal ou une commission ad hoc pour en discuter, ce qui est le minimum au niveau de la démocratie. On nous réunit en urgence pour des sujets peu importants alors qu'on ne nous parle pas de ceux qui le sont. A ce moment là, à quoi servons-nous ?

M. Nobs a un gros problème avec cette résolution parce qu'elle affirme des faits totalement faux. Le dernier paragraphe précise très clairement que le Conseil municipal ne peut pas accepter que le Conseil administratif décide sans consultation des différents groupes politiques d'une convention qui engage la Commune sur plusieurs années. Le Conseil administratif n'a jamais signé une convention qui engageait la Commune pour plusieurs années et il souhaite la modification de ce texte. Il a engagé par sa signature le Conseil administratif de la Ville de Carouge. Il pense le contraire de M. Buchs sur ce dossier car c'est effectivement dans des négociations et en discutant, même avec des groupes minoritaires qu'on arrive à trouver des solutions et faire avancer des projets. Ce qui est ressorti de ces discussions est très positif pour l'avenir du territoire du PAV et il souligne le fait que lors des négociations avec le Conseil d'Etat, des représentants des référendaires, la Ville de Carouge, la Ville de Lancy et la Ville de Genève, aucun de ces groupes n'a fait référence à toutes les discussions. Il souhaite que cette résolution soit amendée.

Mme Lammar trouve, contrairement à M. Buchs que ce n'est pas sur le fond qu'il y a un problème mais plutôt au niveau de la forme. La convention a été négociée entre plusieurs partis, groupes et associations, les Communes, le Conseil d'Etat et elle pense qu'effectivement l'accord qui a abouti est bon. Il y a eu des négociations dont nous n'étions pas censés être au courant mais il y a eu des conférences de presse et des articles dans les journaux. Toute la République était informée des différentes négociations et il aurait été adéquat de convoquer une commission Ad Hoc PAV pour tenir au courant les Conseillers municipaux des différents éléments importants rapportés lors de ces négociations.

M. Montessuit ne veut pas se prononcer sur le résultat de la négociation parce que ce n'est pas l'objet de la question mais si on peut regretter la forme un peu "coup de gueule" de cette résolution qui n'est pas dans sa forme la plus adéquate par rapport à la façon de le faire. Néanmoins, il ne peut pas être en désaccord avec le fond et il pense qu'il y a réellement un problème de communication et de transparence vis-à-vis de cet engagement du Conseil administratif.

Mme Stebler rejoint ce qui a été dit puisque cette résolution montre le mal-être que nous avons tous ressenti suite à la signature de cette convention. Elle estime que nous aurions pu, en urgence, convoquer la commission ad Hoc PAV quitte à ce qu'elle remplace une autre séance, comme cela se pratique au Grand Conseil pour des postulats ou interventions d'urgence. Elle a posé tout à l'heure une question concernant les terrains de l'Etat, c'est un sujet important traité commission ad hoc PAV avec un vrai texte.

M. Nobs explique qu'il y a eu 8-9 séances de négociations 2 fois par semaine. Il aurait été impossible de convoquer une commission ad hoc PAV à l'issue de chaque séance pour expliquer l'avancement des pourparlers. Il rappelle que le Conseil administratif ne s'est engagé que lui-même et il ne comprend pas la raison de cette réaction de ce soir. Le Conseil municipal sera sollicité, en temps voulu, pour préavisier le projet de loi qui lui sera soumis, comme cela se pratique pour tous les projets de déclassement, selon la loi cantonale sur les zones. Nous ne nous sommes pas engagés sur le projet de loi et il y a une confusion totale de la part des personnes qui parlent autour de cette table. La Ville de Carouge n'a pas été engagée sur cette convention et si cela aurait du être le cas, il aurait signé au nom de celle-ci.

M. Maulini ne comprend pas ce "coup de gueule" dans la mesure où nous ne pouvons pas reprocher au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de respecter les minorités, c'est la base même de notre système démocratique. Le principe de cette convention est d'aller négocier avec des gens qui étaient référendaires. En ce qui concerne les Verts, nous ne l'étions pas mais maintenant il y a un accord qui existe et ce qui est important consiste en ce qui reste à faire. Prenons notre place, nous, conseillers municipaux dans la commission ad hoc PAV, il y a tellement à faire pour émettre ce principe d'un logement, une place de travail ; il reste aussi des droits de superficie à discuter. Examinons ce projet de loi et travaillons l'information que nous donnerons en commission ad hoc PAV mais ne ciblons pas sur des ennemis inexistantes.

M. Buchs reconnaît qu'il est confus de cette histoire mais il n'est pas le seul et tous les gens qui ont lu la presse ou écouté la radio ont compris que la Ville de Carouge prenait une décision. Il croit M. Nobs et ne discute pas du fond des négociations et de ce que le Conseil administratif a décidé mais de la forme. Il propose de supprimer en amendement la dernière phrase, soit d'arrêter cette résolution à Conseil municipal et ôter : "*de signer une convention qui engage la Commune sur plusieurs années*".

Par contre, il tient à ce qu'on entende que le Conseil municipal a des droits sur des sujets aussi importants que celui-ci et de pousser des "coup de gueule" parce que c'est ensemble que nous faisons avancer les choses. Ceci d'autant plus qu'il a l'impression que l'Asloca est le 8^{ème} Conseiller d'Etat de Genève.

M. Nobs trouve la modification de phrase intéressante mais elle ne résout pas le problème, on arrive à rien puisque le Conseil administratif n'a pas engagé la Commune sur plusieurs années.

M. Buchs vient de dire qu'il supprime la dernière phrase qui est : "*de signer une convention qui engage la Commune sur plusieurs années*" et il suit l'avis de M. Nobs. Cette résolution n'aura aucun pouvoir mais nous avons le droit de faire un "coup de gueule".

Mme Molinari ne peut pas adhérer à la proposition de M. Buchs parce qu'elle pense qu'en débat démocratique, lorsqu'il s'agit d'un projet aussi important que celui du PAV et qui va engager plusieurs Communes sur 30,40 ou 50 ans, il est extrêmement important de tenir compte de toutes les parties en cause, qu'elles soient minoritaires ou majoritaires et de faire aboutir les négociations le plus vite possible pour avancer. La discussion de ce soir démontre un déficit de communication qui a été dit par plusieurs personnes et elle imagine bien que dans une négociation délicate avec 8 séances 2 fois par semaines, il n'est guère imaginable de revenir une fois par semaine avec un feedback aux membres d'une commission. Par contre, il aurait peut-être été souhaitable, lors de la fin des négociations et avant de signer la convention de faire un petit compte-rendu afin que nous ne soyons pas surpris d'apprendre par la presse que le Conseil administratif de Carouge a approuvé ladite convention. Elle souligne le fait qu'elle a été interpellée par des personnes qui, dans la confusion, ont fait l'amalgame entre Carouge, le Conseil municipal et le Conseil administratif. Elle souhaite, à l'avenir, que le Conseil municipal soit informé avant la signature d'une convention.

M. Nobs regarde son agenda et constate qu'il était matériellement impossible de convoquer une commission parce que la signature de la convention et la conférence de presse se sont déroulées le 4 mars et la dernière séance de validation a eu lieu le 3 mars. La dernière négociation et finalisation du texte ont eu lieu le mardi et il a pu le soumettre au Conseil administratif le mercredi. Il rappelle que le Conseil administratif de Carouge n'était pas le seul dans cette opération et cela s'est passé de la même manière à Lancy, en Ville de Genève et au Conseil d'Etat. Il n'y a aucune volonté de boycotter l'information où l'avis du Conseil municipal. La problématique provenait aussi du contexte car on ne communique pas lorsqu'on négocie puisque cela change tout le temps.

Mme Lammar est d'avis qu'il y a un juste milieu. Il est bien évidemment qu'on ne demandait pas la convocation d'une commission ad hoc PAV après chaque séance mais elle a appris par l'Asloca et les journaux que la Commune participait aux négociations et les Conseillers municipaux auraient pu être informés des accords en cours. Une information aurait été possible, étant précisé qu'il y avait déjà des grands projets qui circulaient et que ceux-ci ont peu changé de janvier à mars, de ce fait, et il aurait été possible d'avoir des informations sur ce sujet durant cette période.

M. Paparou va répéter ce qu'il a dit au point 3 de l'ordre du jour, où il avait demandé le 29 décembre par mail une réunion pour avoir un état des lieux, même succinct, des négociations en cours et savoir ce qui tournait autour de cette problématique. Il a été répondu que les négociations étaient en cours et aucune date n'a été fixée. Il pense qu'à ce

moment là nous aurions dû faire un point de la situation sur ce sujet, ceci d'autant plus que si le référendum aurait abouti, nous aurions eu une place en tant qu'acteurs autour de la table des négociations.

M. Montessuit trouve que M. Nobs joue sur les mots lorsqu'il déclare qu'il n'engage pas la responsabilité de la Commune. Il a été assimilé que la Commune s'est engagée dans quelque chose même si cela n'est pas formel ni juridique. Si le Conseil municipal ou toute autre instance devait commencer à remettre en cause cet engagement, la crédibilité et l'image de la Commune seraient sérieusement entachées. Nous avons eu exactement le même problème lorsqu'il s'agissait de retirer le recours contre le CEVA en raison d'un certain nombre d'éléments. Le Conseil administratif l'a retiré sans en référer au Conseil municipal, alors que bien entendu les conditions étaient remplies mais il ne fallait pas agir dans un coin ce qui engage plus que simplement M. Nobs personnellement ou le Conseil administratif dans son entité.

M. Nobs réplique qu'il ne s'est jamais engagé lui-même et que le Conseil administratif de la ville de Carouge a été engagé par sa signature ; c'est la seule chose qui a été faite. Le Conseil municipal pourra défendre sa position et faire ses commentaires lors de l'analyse du projet de loi qui accompagnera cette convention. Il a été interrogé par la presse et il s'est systématiquement borné à dire que cette convention engageait le Conseil administratif de la Ville de Carouge.

Le Président fait voter l'amendement qui vise à supprimer la dernière phrase.

L'amendement est accepté par 21 oui, 8 abstentions.

Le Président fait voter la résolution.

La résolution est refusée par 11 oui 14 non et 4 abstentions.

2. Pour un apprentissage ouvert aux jeunes sans papier

M. Buchs demande la prise en considération.

Le secrétaire nous la lit :

Considéran

- *La Convention des droits de l'enfant du 2 septembre 1990, ratifiée par la Suisse, stipulant à son article 28 que chaque enfant a le droit à l'éducation sous différentes formes parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en fonction des capacités de chacun et par tous les moyens appropriés.*
- *La primauté du droit à l'éducation sur toute considération légale consacrée depuis 1991 par le canton de Genève, qui intègre dans le système scolaire obligatoire et post-obligatoire les élèves étrangers indépendamment d'une autorisation de séjour.*
- *L'absence d'une telle pratique s'agissant de l'apprentissage en entreprise (formation duale et l'inégalité qui en résulte pour les jeunes sans statut légal qui se retrouvent exclus de la formation professionnelle post-obligatoire.*
- *Que les travailleurs sans statut légal sont de facto intégrés à notre société et constituent, aujourd'hui, un rouage indiscutable de notre économie.*
- *Le risque de désintégration sociale et de dérive vers la précarisation et la délinquance de jeunes qui se retrouveraient désœuvrés et qui, actuellement ne causent pour la plupart aucun problème.*

- *Le fait que la formation, loin de constituer pour les jeunes une incitation à demeurer sur notre territoire pour y travailler sans statut légal, leur procure les outils pour se créer une vie dans leur pays d'origine.*
- *La nécessité de considérer chaque cas particulier en collaboration avec l'autorité cantonale délivrant une autorisation de travail.*
- *La motion 1815 du 7 avril 2008 du parti démocrate-chrétien intitulée " contre l'inégalité de traitement ? Ouvrons l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève grâce à un dispositif de type "chèque apprentissage".*
- *La motion du 2 octobre 2008 du conseiller national Luc Barthassat demandant l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ayant effectué leur scolarité en Suisse.*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *Tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève au moyen par exemple d'une autorisation de travail provisoire délivrée par le canton.*
- *Examiner chaque situation permettant l'engagement de l'apprenti-e dans l'administration municipale selon les normes établies.*

Le PDC

La prise en considération est acceptée par 24 oui, 2 non.

M. Buchs souhaite la discussion immédiate.

M. Papparou souhaite un renvoi au Conseil administratif.

Le Président déclare que c'est soit la discussion immédiate du texte puisqu'il faudra voter le sujet, soit c'est un renvoi en commission.

M. Papparou est d'accord pour la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Buchs explique qu'il n'est rien demandé de plus que dans d'autres Communes ou Villes de Suisse. Les réactions sont intéressantes parce que nous parlons des jeunes qui, pour la plupart du temps sont nés en Suisse et ont fait leurs études à Genève. Il n'est pas normal qu'ils puissent faire tout type de formation sauf l'apprentissage, ni de préférencer certains jeunes par rapport à d'autres. On peut faire des études universitaires avec obtention d'un Master mais pas un apprentissage. Même les patrons y sont favorables et M. Hitpold a pris position positivement pour le patronat.

Mme Budry s'était réjouie de la prise de position du Conseiller national, M. Barthassat et salue cette résolution du P.D.C. Le groupe A.G.T. la soutient mais trouve qu'elle comporte des détails inutiles, comme le dispositif chèque apprentissage. Notre groupe invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour ouvrir l'accès à l'apprentissage en entreprise, formation duale aux jeunes sans statut légal ainsi qu'aux requérants d'asile qui ont des papiers mais ne sont pas acceptés pour cette formation.

Elle propose l'amendement suivant : "*tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal*".

M. Morex trouve que c'est un sujet difficile et le Conseil National était partagé. Il est vrai que c'est un problème humain mais nous savons que les dispositions légales actuelles permettent de régulariser au cas par cas des situations de jeunes sans papier. L'office Cantonal de Genève le fait déjà et l'utilise avec satisfaction. En plus, la dérogation qui est proposée par la motion ne règle pas les conditions du séjour au-delà du C.F.C. et une fois que le jeune a terminé son apprentissage, il sera toujours clandestin et soumis à autorisation. Pour le groupe libéral, il ne s'agit ni plus, ni moins qu'un cas de discrimination positif. La situation de l'emploi à Genève met en évidence un nombre croissant de jeunes chômeurs suisses ou étrangers avec papiers qui présentent des difficultés de réinsertion et c'est là que devrait se présenter nos préoccupations, nos efforts et nos actions. En plus, mettre en concurrence les jeunes suisses ou étrangers avec papiers et les clandestins sur le marché du travail dans un contexte économiquement difficile apparaît comme une aberration tant politique qu'économique. Concernant, les parents d'enfants suisses ou étrangers avec papier, même s'ils ne le disent pas, il n'est pas persuadé qu'ils vont facilement adhérer à ce type d'approche, raison pour laquelle, la fraction libérale de ce Conseil refusera cette résolution.

M. Voignier souhaiterait apporter une petite modification aux propos de M. Buchs concernant l'apprentissage et il aimerait qu'il précise dans ces propos qu'il s'agit de la formation duale. Aujourd'hui, les personnes sans papier peuvent faire un apprentissage dans une formation CEPTA complète alors, il ne faut pas dire que c'est impossible.

Mme Stebler explique que M. Morex évoque les cas de rigueur et qu'à peu près 800 demandes sur 2000 sont acceptées. Elle soutient cette résolution car il est tellement absurde qu'à 15-16 ans, après avoir terminé le cycle d'orientation, des jeunes qui se sentent manuels et veulent faire un apprentissage ne le puissent pas. Nous serons tous gagnants, quelque soit le jeune qui s'est enrichi par un apprentissage, qu'il reste ici ou retourne chez lui, c'est aussi ce que l'on appelle l'aide au développement puisqu'ils pourront utiliser leur savoir au service de la communauté dans leur pays. En acceptant cette résolution, nous serons enfin en accord avec le droit à l'éducation de la Convention internationale de l'ONU que nous avons ratifié et qui dit que l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité en fonction des capacités de chacun et par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. Elle préfère qu'ils apprennent un métier plutôt que de zoner dans les rues et c'est un premier pas pour l'insertion des jeunes

M. Buchs souhaite répondre à M. Morex car au niveau des autorisations de travail, il est vrai que le Canton les octroie mais elles sont systématiquement refusées par la Confédération. Raison pour laquelle il y a eu ce vote au Conseil national et il est important qu'une majorité de Villes demandent à ce que ces jeunes puissent faire un apprentissage, non pas pour les mettre en avant par rapport aux jeunes suisses mais dire qu'ils ont aussi leur place dans la formation. Ils ne vont pas être pris en priorité mais ce sont les gens qui sont nés et ont fait leur scolarité obligatoire à Genève. Il parle toujours du dual parce qu'il n'est pas normal qu'on n'ait pas de droit sur un type de formation alors que c'est possible sur les autres. Il faut peut-être changer les lois parce qu'elles ne sont pas justes. Le droit supérieur doit être comme la convention des droits de l'enfant qui a été signée et ratifiée par la Confédération et c'est celui-ci qui exige que tous le monde puissent être formé quel qu'il soit.

Mme Molinari fait aussi le lien avec la Convention internationale des droits de l'enfant que la Suisse a ratifié. Elle estime que cette résolution est centrale et importante en tant que signe politique que la Commune donne et elle l'est aussi vis-à-vis de l'absurdité de certaines lois qui existent. Elle ne comprend pas M. Morex quand il parle de discrimination positive ou de concurrence entre jeunes. Il s'agit d'un droit à la formation et il n'y a aucune raison pour que certains jeunes soient préférencés simplement parce qu'ils choisissent de faire un apprentissage de type dual, c'est-à-dire, une partie en entreprise et que par de ce fait ils n'ont pas de permis de travail. Que deviennent ces enfants qui ne peuvent pas accéder à un des fleurons de la formation suisse qui est la formation en entreprise et qui se pratique aussi dans les communes. On ne donne pas accès à une partie de formation qui pourrait, au contraire, leur permettre de s'intégrer de manière durable dans notre communauté ou d'apporter un savoir

dans leur pays, ce sont des éléments clairs et importants. Que deviennent-ils s'ils ne peuvent pas faire une formation de type professionnelle en entreprise. On sait que certains n'arrivent pas à fonctionner dans un système entièrement scolaire et on les retrouve dans les rues et désœuvrés. Elle a une remarque par rapport à la résolution car elle pense qu'il faudrait la rendre un peu plus pratique vis-à-vis de la Commune de Carouge dans le 1^{er} point de l'invite, quand on dit : "*que le conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre tout en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise*". Elle ne sait pas dans quelle mesure la Commune de Carouge a le pouvoir de tout mettre en œuvre pour que ces jeunes puissent entrer en entreprise, par contre, elle a certainement la possibilité de donner l'accès à des apprentissages de type dual à l'intérieur même des services et l'administration communale. Elle souhaite amender la résolution en ajoutant "*et administration communale*".

M. Barthassat souhaite mettre les choses au clair parce que nous ne demandons pas à la Commune d'obligatoirement engager une personne sans papier mais tout simplement que ces personnes qui ont fait leur éducation et leurs écoles à Carouge ou à Genève et qui sont les amis de vos enfants puissent à qualité égale rentrer dans la compétition pour pouvoir être engagés. On ne demande pas du tout qu'ils passent devant les autres.

M. Baertschi souhaite faire écho à ce que vient de dire M. Barthassat puisque nous avons des enfants qui suivent leur scolarité à Carouge et il lui est par exemple déjà arrivé d'avoir des amis des ses enfant qui sont clandestins venir chez lui. Il pense qu'il y a deux enjeux et, en ce moment, on a l'impression de jouer comme au Conseil national où on fait la caisse de résonance, on envoie un message, on a notre bonne charité et notre bonne conscience chrétienne qui tient compte du respect de la dignité humaine. Effectivement, il pense que ce message est à envoyer même si on ne sait pas comment résoudre à notre niveau le problème de la loi sur l'asile et son dispositif. Il faut faire confiance au Conseil national qui va dans ce sens pour éviter que ces enfants deviennent des zombies parce que cela nous coutera aussi très cher. Il est pour s'associer à cette résolution même s'il ne sait pas quels en seront les aboutissants.

M. Gerster relève que beaucoup de choses ont été dites dont il est en grande partie d'accord sauf que le problème dans cette course à l'éducation provient du fait que lorsqu'on parle d'un apprentissage dual on entre sur un marché où malheureusement il n'y a pas de place pour tous. En discutant avec des parents, il est arrivé à la conclusion que chacun reçoit le savoir dans le cadre de la scolarité obligatoire et ensuite, selon ses capacités de chacun la progression a lieu ou pas. Dans ce cas de figure, la Commune va peut-être prendre un jeune sans papier par rapport à un autre qui est en situation régulière et c'est celui-ci qui risque de sombrer. De ce fait, il faut faire un choix et pour sa part, il choisira plutôt le jeune en situation régulière et quant à la situation du jeune sans papier, c'est à ce niveau là qu'il faut régulariser le problème. Philosophiquement, il est plaisant de se dire que nous sommes tous égaux mais malheureusement, actuellement, sur le marché du travail les places d'apprentissages coûtent chères et forcément il y a des jeunes qui sont défavorisés. Le problème est à régler en amont et non dans ce débat. Pour ces raisons, il refusera cette résolution.

Mme De Haller est soulagée et heureuse que ce débat aie lieu tant au niveau national que cantonal, que communal. Cela fait des années que l'on se préoccupe de la situation de ces jeunes qui parfois sont nés ici ou arrivés au cours de leur enfance et peu importe depuis quel moment ils sont là, nous devons leur donner une égalité de traitement par rapport à l'ensemble des jeunes qui se présentent en apprentissage. Il ne s'agit pas de discrimination positive mais de donner à chacun et chacune un maximum de chance égale et ensuite on choisira toujours les plus compétents comme cela se pratique en règle générale. Le Conseil administratif n'a pas eu le temps d'en discuter vu l'ordre du jour extrêmement chargé de ses séances. Par contre, elle a eu une discussion téléphonique avec Mme Salerno et il y a un projet de résolution des villes du canton pour soutenir le projet de résolution qui s'intitule : *Initiative Cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal*" qui a été déposée le 2 mars 2010 au Grand Conseil et qui demande précisément au Conseil

d'Etat du Canton d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale sur tout ce qui a été déjà dit auparavant. Nous en discuterons au niveau du Conseil administratif puisque de toute façon elle va nous être renvoyée et elle s'en réjouit car il est important qu'enfin cette injustice soit discutée et qu'on essaie de trouver des solutions.

1^{er} amendement de Mme Budry que dans le 1^{er} invite on mette un point après " aux jeunes sans statut légal

Si l'amendement est accepté, l'invite sera modifié de la manière suivante :

- *Tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal.*

L'amendement est refusé par 5 oui, 12 non et 11 abstentions.

L'amendement de Mme Molinari demande de rajouter dans le 1^{er} invite après : à l'apprentissage en entreprise : "et au sein de l'administration municipale".

Si le vote est accepté, l'invite sera modifié de la manière suivante :

- *Tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise et au sein de l'administration municipale (formation duale) aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève au moyen par exemple d'une autorisation de travail provisoire délivrée par le canton.*

L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 3 abstentions

La résolution est acceptée par 17 oui, 10 non et 1 abstention.

3. Accès au soin et le métier à domicile

M. Schmutz demande la prise en considération et il nous la lit :

"Considérant le Chapitre III, "accès aux Soins", du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) qui introduit l'outil "Programme d'accès aux soins" (PASS). Cet outil est introduit dans le projet de loi 10611 actuellement à l'étude auprès des commissions de la santé et des finances du Grand Conseil. Ce projet de loi a pour objectif de modifier la loi 10064, du 4 décembre 2008, accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011

Le Conseil municipal considérant :

- que selon ce règlement les personnes en âge AVS seront désormais dirigées dans le réseau de soins suite à une analyse basée sur un questionnaire dont le résultat déterminera "le type de structure dans laquelle le bénéficiaire doit être orienté" ;
- le coût important de ce PASS selon le projet de loi 10611 qui en prévoit la facturation aux institutions concernées dont les EMS, Foyers de jour et les immeubles avec encadrements pour personnes âgées (IEPA) qui ne sont pas demandeurs du PASS ;
- que les coûts du PASS ne tiennent pas compte des coûts induits dont, entre autres, les besoins supplémentaires en formation et en dotation de personnel pour les EMS, dont la Résidence EMS des Pervenches ainsi que la future Résidence de Drize, qui petit à petit n'accueilleront plus que des personnes en fin de vie ;
- les échos négatifs de l'outil d'évaluation SMAF au Québec et du programme BRIO dans le canton du Valais sur lesquels le fonctionnement du PASS est calqué ;
- l'existence de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Agées ainsi que de la Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, créées avec des subventions de la commune pour accueillir "des personnes âgées, souffrant de handicaps moyens ou grave" ;

- que lesdites fondations sont dotées d'un projet institutionnel définissant clairement l'institution comme un lieu de vie et qu'elles œuvrent sans relâche pour que les personnes âgées vivent dans un environnement empreint de chaleur humaine ;
- que les rôles des élus et élues carougeoises est de défendre les intérêts de ses citoyennes et citoyens ;
- que toute personne âgée ou non, a le droit fondamental de choisir librement son lieu de vie ;
- que d'autres communes telles le Grand-Saconnex et Versoix ont présenté des résolutions demandant à leurs exécutifs respectifs d'intervenir auprès des autorités cantonales

En outre, **le Conseil municipal s'interrogeant sur :**

1. La nécessité de mettre en place une structure lourde et coûteuse pour effectuer un travail qui est déjà assuré quotidiennement de façon informelle par le réseau en place (infirmières et infirmiers FSASD, médecins traitants, personnel social, administratif et médical des EMS, des IEPA et des Foyers de jour)
2. La pertinence de mettre en place des équipes qui ne connaissent pas le quotidien des personnes à évaluer ou leur situation qui est forcément évolutive ;
3. La liberté de la personne âgée de choisir le type de structure qu'elle souhaite intégrer et pour l'établissement de refuser des candidats attribués par le PASS. En effet, l'article 15 alinéa 2 du règlement d'application ne lui permet de s'exprimer que sur un choix de 3 établissements maximum ou, en cas de désaccord, d'être soumis à la décision d'un groupe d'experts qui ne la connaît pas. Il s'interroge en particulier sur la légalité de cet article 15 qui semble entrer en contradiction avec l'article 25, alinéa 1 de la nouvelle loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées qui dispose que le libre choix est garanti autant pour la résidente et le résident que pour l'établissement ;
4. Le financement des coûts liés à l'inévitable alourdissement du profil des résidentes et résidents des EMS puisque le système s'annonce comme renforçant l'aide à domicile et que le corolaire de cette politique sera que les personnes entrant en EMS seront de plus en plus dépendantes ;
5. La pertinence d'un outil statistique pour mesurer les besoins périphériques mais essentiels des personnes (le problème de la solitude, la place du couple, de la famille, etc...) ;
6. Le risque que les personnes âgées perdent leur libre arbitre et soient traités comme des numéros dans un système sans âmes.

En conséquence, **le Conseil municipal de la Ville de Carouge invite le conseil administratif à**

1. **Interpeller le Conseil d'Etat** afin qu'il retire, en l'état, le Chapitre III, "accès aux Soins" du règlement d'application de la LSDom et qu'il revoie complètement le fonctionnement du PASS avant de le déployer par étapes, avec une phase pilote, évaluée après un an ;
2. **Interpeller le Grand Conseil** afin
 - a. Qu'il intervienne en faveur d'une révision complète du PASS avant son déploiement, précédée par une phase pilote, évaluée après un an ;
 - b. Qu'il refuse, en l'état, le projet de loi 10'611 ;
 - c. Qu'il garantisse à la Ville de Carouge et à ses citoyennes et citoyens le respect des engagements pris par le Conseil municipal à l'époque de la création de sa Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de la Fondation intercommunale dont Carouge est membre ;"

Les Verts, les Socialistes, le parti Radical, A.G.T, U.D.C.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Schmutz demande la discussion immédiate

M. Gerster demande un renvoi en commission sociale.

Le renvoi en commission sociale est refusé par 12 oui et 16 non.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Schmutz s'excuse pour l'aspect technique de cette résolution mais il y a un degré d'urgence qui l'a incité à proposer la discussion immédiate car les débats sur ce sujet sont en cours au Grand Conseil et devant les diverses commissions. De ce fait, la position de la commune de Carouge doit être claire et arrêtée rapidement. Ce projet très résumé représente une perte de liberté individuelle indéniable, un système lourd, coûteux et ne fonctionnant pas et les transformations prévues pour les E.M.S les fait passer de lieux de vie en mourir. Il invite, comme ce fut le cas pour un texte précédent, tous les conseillères et conseillers municipaux à faire un maximum de lobbying auprès des députés respectifs pour que ce projet soit purement et simplement retiré.

M. Buchs rebondit sur l'urgence puisqu'actuellement la commission des finances et celle de la santé en discutent au Grand Conseil et il y a une certaine opposition qui est justifiée. Au niveau du P.D.C. nous sommes un peu gênés puisque c'est notre Conseiller d'Etat qui le présente mais, en tant que médecin, il relève que certaines choses sont inadmissibles au niveau de la façon dont on considère nos personnes âgées. Il est inacceptable de vouloir leur imposer des choix et les médecins ne siégeront jamais dans la commission d'experts parce que nous considérons que nous n'avons pas à être dans une commission qui doit décider pour une personne arrivant en fin de vie ou qui veut changer de lieu d'existence. Actuellement, le système fonctionne, les personnes peuvent venir voir les EMS et choisir. Les Vaudois ont changé leur système en créant une Fondation qui est uniquement là pour l'administratif mais qui laisse aux personnes une liberté absolue. Il est tellement important de pouvoir choisir où ont veut terminer sa vie et le fait d'imposer trois choix est scandaleux.

La résolution est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

12 QUESTIONS

Questions écrites

M. Maulini : il est où mon poisson ?

"Plusieurs personnes de mes connaissances m'ont demandé pourquoi il n'y avait pas de stand de poisson sur le marché de Carouge, notamment le samedi matin ?

Ayant été incapable de leur répondre, j'ai promis de poser la question à de mieux informés, à savoir au Conseil administratif".

M. Maulini : piste cyclable sur la rue Vibert entre la route des Jeunes et la Migros Vibert

"Selon certaines informations en notre possession, il semblerait que la Ville de Carouge ait décidé de ne pas avancer dans la réalisation d'une piste cyclable digne de ce nom sur le tronçon de l'avenue Vibert entre la route des Jeunes et Migros Vibert. Cela alors que la Ville de Lancy serait, quand à elle, partante pour financer la partie du tronçon concernant son territoire.

Est-il vrai que la Ville de Carouge a décidé de ne rien entreprendre sur ce tronçon en attendant un dénouement sur le dossier PAV ?

Si tel est le cas, pourriez-vous en expliquer les raisons sachant que non seulement une avancée sur le dossier PAV peut prendre encore du temps (euphémisme) mais que de toute façon, même si le projet de loi devait être voté rapidement, le développement du quartier se fera par étape".

Questions orales

M. Richard : odeur de Sainteté

Depuis l'ouverture du nouveau restaurant scolaire au 18 boulevard des Promenades, il y a des odeurs pestilentielles qui incommode les enfants ainsi que les éducatrices. Le service des Constructions et urbanisme a été alerté et on a supposé qu'il suffisait de calfeutrer quelques vitres, fenêtre et portes. Il a constaté encore hier que lorsqu'il fait chaud c'est intenable et il pense que cela provient du système d'épuration et de décantation des eaux usées. En tant que représentant de la Commune et faisant partie du comité des petits carougeois, il aimerait exactement savoir d'où proviennent ces odeurs et ce que nous pouvons faire.

M. Gevisier : Chemin Charles-Poluzzi

Il parle au nom des habitants du Chemin Charles-Poluzzi qui sont étonnés de constater que les travaux continuent alors qu'il y a eu des oppositions concernant les anciens réservoirs d'eau. D'autre part, il est souhaité l'entière remise en état du chemin comme il l'était auparavant puisque seule la moitié de celui-ci est accessible au passage. Le trou est bouché et il faut entreprendre les travaux nécessaires pour que la circulation puisse à nouveau se faire dans les deux sens.

Pourquoi laissons-nous le passage unilatéral au chemin Charles-Poluzzi ?

M. Aebi répond qu'il va demander au responsable de chantier de rouvrir, s'il y a lieu, ce passage.

M. Gevisier rappelle qu'il y a eu des oppositions pour la démolition, le chantier avait été arrêté et maintenant il reprend de plus belle.

M. Nobs souligne le fait qu'il n'y a pas eu de demande de démolition et, par ce fait, aucune opposition. Une demande définitive a été déposée en juillet 2007 pour la transformation de réservoirs en logements et la pose de panneaux solaires ; l'autorisation a été accordée par le DCTI en septembre 2008. Une demande complémentaire a été déposée en mars 2010 pour la démolition et reconstruction de la dalle de toiture, la modification des distributions intérieures et des ouvertures en façade, l'installation de sondes géothermiques et l'extension du sous-sol.

M. Papparou : Cour des Comptes

Il a assisté avec plusieurs Conseillers municipaux à la présentation le 4 mars 2010 de la Cour des Comptes concernant plusieurs communes. Elle traitait aussi de la politique d'engagement de la Ville de Genève. Il a été étonné des observations qui ont été faites et il nous les lit : "certaines activités de contrôle relative à la trésorerie doivent être encore améliorées, notamment en ce qui concerne la formalisation des procédures et les contrôles relatifs à l'utilisation des cartes de crédit. En effet, les relevés des cartes de crédit ne sont pas systématiquement signés par deux Conseillers administratifs, les justificatifs ne sont pas systématiquement joints et il n'y a pas de règles définies pour l'engagement des dépenses par cartes de crédit. L'absence de règles formalise et augmente la difficulté du contrôle et du respect d'équité".

Ces observations ont été suivies d'effets à partir d'août 2009. Cependant, il y a quand même des procédures qui doivent être éclaircies auprès des Conseillers municipaux afin de savoir

comment et pour quel types d'engagements ses dépenses ont été faites. Il souhaite qu'au moment des comptes-rendus, il y ait plus d'explications autour de cette problématique, surtout que Carouge est la seule commune qui ait été "épinglée" sur cette pratique.

M. Nobs répond que toutes les explications utiles et nécessaires seront données pour ce point. Néanmoins, il trouve dommage que M. Papparou mette le doigt sur un élément négatif qui a été relevé par la Cour des Comptes et qu'il en oublie tous les éléments positifs comme, par exemple, le fait que nous soyons la commune la mieux notée de toutes celles qui ont été auditées. Il en profite pour remercier M. Di Stefano qui a fait un excellent travail.

M. Papparou : chantier sauvage

Il revient sur la question de M. Gevisier car en effet, il constate le même phénomène au Chemin Charles- Poluzzi qu'au parc de la Cure, à savoir que des travaux sont engagés avec des autorisations bidon. La demande complémentaire a paru le 3 mars 2010 dans la Feuille d'Avis Officielle et 15 jours plus tard, on ne sait pas par quel miracle, on recommence un chantier en dépit du droit et des lois puisqu'il y a normalement un délai référendaire de 30 jours. De plus, on nous fait une demande complémentaire pour la dépose de la toiture alors qu'en fait, le bâtiment a déjà été rasé.

Est-ce que la commune a quelque chose à dire sur ces procédures ?

Est-ce qu'il faut être un ancien Président du Parti Libéral pour pouvoir avoir des passe-droits dans cette République ?

M. Nobs imagine que le fait d'être un ancien Président du Parti Libéral doit aider à avoir des passe-droits dans la République. Mis à part ceci, les décisions qui sont prises par rapport aux autorisations de construire ou démolir relèvent des compétences du Canton ; celui-ci s'occupe également de vérifier ce type de problème et il se fera un plaisir de transmettre cette question au service compétent.

M. Barthassat : sécurité

Au vu des nombreux cambriolages qui sont survenus la semaine passée à la rue Saint-Joseph et à l'Avenue Cardinal-Mermillod, il demande s'il est possible de réunir les commerçants, d'abord pour les rassurer et ensuite pour leur expliquer l'excellent travail fait par M. Aebi et ce qui se discute en commission de la sécurité.

M. Aebi confirme qu'effectivement il y a eu une recrudescence des cambriolages dans toute la République. Il est vrai que les cambrioleurs sont bien équipés et performants puisqu'ils ont même réussi à prendre la caisse du restaurant et le coffre du cinéma Bio. Maintenant, nos APM travaillent jusqu'à minuit et nous sommes en étroite collaboration avec la gendarmerie ainsi que des patrouilles de sécurité privées. Par contre, l'idée de réunir les commerçants pour les informer d'un prochain projet pour la pose de caméras est bonne.

Mme Budry : comment maintenir une maison de l'Egalité à Carouge ?

Elle avait déjà posé cette question et le Conseil administratif devait y réfléchir. Elle est restée sans réponse à ce jour.

Les associations logées au 2, rue de la Tannerie ainsi que les Archives de la vie privées demandent à pouvoir s'élargir en s'installant dans la Maison de l'Egalité que le SPPE va libérer. Elle précise qu'une pétition signée par 600 personnes va être déposée auprès de M. Mark Muller.

Quel peut être le rôle de la Commune ?

Mme De Haller explique que le Conseil administratif a été en contact avec plusieurs de ces associations. La Maison a été reprise par le Département de M. Mark Muller et selon les dires de Mme Fabienne Bugnon qui est responsable du secteur des droits humains au Département des Institutions et qui a voulu rapatrier le bureau de l'Egalité, M. Mark Muller a besoin de ces locaux et nous n'avons aucun pouvoir sur cette maison. Par contre, nous allons essayer de trouver un autre endroit pour les archives de la vie privée car c'est la seule association qui pose un réel problème et que nous aimerions absolument garder ; il s'y fait un travail remarquable et Carouge est son lieu de création. Nous avons demandé à M. Mark Muller de patienter jusqu'à ce qu'on trouve une solution pour relocaliser les archives, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Mme Budry : qu'est ce qui va se construire au 3 rue de la Tannerie ?

Au 3 rue de la Tannerie, il y a un squat dans une vieille maison qui va être bientôt démolie. Les squatter distribuent un tract qui dit : "nous sommes priés de débarrasser le plancher d'ici au 31 mars pour laisser la place à des travaux de dépollution puis à un trou".

Est-ce que le Conseil administratif connaît les projets de l'Etat pour remplir ce trou ?

M. Nobs répondra la prochaine fois.

Mme Budry rétorque qu'il y aura 10 personnes expulsées d'ici là.

M. Gerster : séance d'information

Il y a 4 ans, des séances d'informations avaient été organisées pour les personnes qui venaient d'acquérir le droit de vote.

Est-ce que le Conseil administratif a prévu de réorganiser ces séances d'informations ?

Mme de Haller explique que c'est la commission de l'Intégration qui était en charge de ce projet et c'est un sujet qui va être abordé lors de la prochaine commission pour savoir si les membres sont prêts à réorganiser ces séances qui avaient remportés un grand succès.

Mme Stebler : local Zot Compagnie, futur ?

Nous avons appris que le restaurant et l'hôtel Ibis vont être construits dans quelques années.

Serait-il possible de garder les locaux pour des associations et groupements divers puisque la Zot Compagnie va déménager à Granges-Colomb.

M. Nobs répond positivement, tout en sachant que c'est pour une durée limitée et lorsqu'il faudra démolir le bâtiment, les associations devront partir.

Mme Stebler : place de Sardaigne

Elle a relu les deux motions déposées en octobre 2009 et il semble que le règlement stipule qu'il faut répondre à une motion dans les 6 mois.

Est-il possible de répondre rapidement et d'agender une séance de commission pour régler les problèmes de cette place ?

M. Nobs répond positivement.

Mme Stebler : rénovation des immeubles

Une loi vient de passer qui oblige les Communes, le Canton, la Confédération à assainir les bâtiments publics et la Confédération va débloquer 200 millions pour soutenir les rénovations.

Est-il possible d'avoir un plan et une information lors d'une commission pour réfléchir à ce qui peut être entrepris ?

M. Nobs répond qu'une motion a été déposée lors du Conseil municipal du 18 février 2010 pour réaliser une thermographie des bâtiments sur le territoire carougeois. Nous avons étudié techniquement la mise en place de cette proposition et regardé s'il y a d'autres formules plus pertinentes ou performantes que la thermographie. Une commission de l'environnement est prévue le 20 avril et toutes les informations seront données. Il invite Mme Stebler à y participer.

Mme Stebler : la Constituante

Nous avons reçu par internet un magnifique document envoyé par la Commune, celui-ci nous informe de tout ce qui se fait par rapport à la Constituante et nous demande de participer. Beaucoup de Communes sont intervenues par invitations d'un ou deux membres de la Commission où du Président.

Est-ce que le Conseil administratif y participe ?

Est-ce que le Conseil municipal sous une forme ou une autre pourrait y participer davantage ?

M. Nobs répond que les invitations aux séances de la Constituantes sont faites par ses membres puisqu'elle est indépendante. Lorsqu'elles sont proposées au Conseil administratif ou au Conseil municipal, il est possible d'y participer.

Mme Stebler explique que sa question n'allait pas dans ce sens mais il s'agissait de savoir si notre Commune prévoit, par exemple, d'inviter des Présidents de Commission suite à une pétition, une initiative ou une recommandation comme cela se pratique ailleurs.

M. Mosimann explique que la Constituante souhaitait tenir ses séances plénière dans les Communes mais les exigences étaient telles, notamment au niveau des installations phoniques que c'était extrêmement coûteux. La Constituante à elle-même réduit ses exigences et proposé aux Communes des séances de commission. Le Conseil administratif sera à nouveau saisi d'une demande à une échelle plus petite et Carouge accueillera dans les mois à venir une séance de la Constituante.

M. Vout : véhicules travaux voirie

Pourquoi est-ce que les nouveaux véhicules ne gardent pas la couleur orange de la Commune ?

Il a été surpris de voir des véhicules blancs et il se demande si le but consiste à ne pas reconnaître les gens qui roulent avec ? Il veut savoir quelle est la personne responsable des commandes parce qu'il souhaite que les prochains véhicules soient de la couleur orange du Service Travaux, Voirie.

M. Aebi répond que le service Travaux Voirie et le Conseil administratif ont décidé de changer la couleur pour qu'il ne soit pas confondu avec ceux d'entreprises privées de travaux publics. La Ville de Genève a changé pour du jaune pâle, Lancy est en blanc et Carouge a aussi choisit le blanc et c'est très apprécié. Nous n'allons pas repeindre tous les véhicules mais les prochaines commandes prévoiront des véhicules blancs, ceci d'autant plus qu'il y a une plus-value intéressante puisque l'orange coûte plus cher que le blanc.

M. Vout n'est pas d'accord avec cette réponse pour la simple et bonne raison qu'il trouve que ces véhicules blancs ont le désavantage d'être trop discret. De plus, ce changement de couleur n'a jamais été évoqué en commission des travaux.

M. Aebi répond qu'effectivement il y a eu un problème de communication en commission des travaux pour ce changement de couleur mais il souligne le fait que les véhicules sont identifiés avec le logo de la Ville de Carouge. Il est persuadé que dans quelques années, M. Vout les trouvera très beau en blanc et facilement repérables.

Mme Lammar : jobs d'été bientôt pour retraités ?

On lui a relaté qu'il a été répondu à une personne cherchant un job d'été que la priorité est donnée aux jeunes ayant déjà postulé deux fois sans succès. L'âge d'inscription étant de 16 ans, cela signifie que les jeunes ne peuvent y accéder qu'à partir de 19 ans.

Qu'est-ce que la Commune peut faire pour que cela ne soit plus le cas puisque que les jobs d'été sont plus utiles aux jeunes entre 16 et 18 ans ?

Mme De Haller répond que chaque année, nous nous trouvons confronté à une plus grande quantité de jeunes qui souhaitent faire les jobs d'été et nous avons procédé à une augmentation de 10 places, se qui représente 50 places au total alors que nous avons environ 200 employés. Le critère qui a été choisi cette année consistait à ce que ceux qui avaient déjà postulé 2 voire 3 fois puissent être pris en priorité. Quelque soit la manière de procéder des jeunes sont déçus, et pourtant l'effort est considérable en Ville de Carouge pour trouver un maximum de places. Nous hésitons pour l'année prochaine à utiliser le tirage au sort.

Le Président nous informe que le jeudi 29 avril à 20 heures se tiendra la première commission de la nouvelle commission ad hoc Carouge Sud et il remercie les partis de donner au Secrétaire Général les noms des élus qui siégeront à cette commission.

Le Président lève la séance à 22h30